

n°46 / AVRIL 2009

SAÔNE

VOTRE commune



un soleil à ma porte

2

La **Batterie**
Fanfare prend
des **COULEURS**

12

Le passeport
BIOMÉTRIQUE
DISPONIBLE à saône

14

ça Bouge
à La **maison**
de **retraite** !

Sommaire

concours maisons fleuries.....	1
batterie-fanfare.....	2 ET 3
comptes administratifs 2008.....	2 ET 3
budgets 2009.....	4 > 6
rencontre.....	7
contrat territorial jeunesse.....	7
affouage.....	8 ET 9
saon'à pattes.....	8
nouveau VÉHICULE.....	9
agenda.....	9
comptes rendus des CONSEILS municipaux.....	10 > 12
passaport biométrique.....	12
adduction d'eau.....	13
ÉTAT CIVIL.....	13
maison de retraite.....	14
TRAVAUX.....	15
L'ÉCOLE en quelques chiffres.....	15
saône, IL Y a 100 ans.....	16
TÉLÉTHON 2008.....	16
zoom sur Les femmes ET Le conseil municipal.....	17
vide-grenier 2008.....	17
recettes de cuisine.....	18
compostage individuel.....	18
cérémonie du 11 novembre.....	19
BÂTIMENTS basse conso.....	19
école de HAND.....	19
BILAN CCAS 2008.....	20
Bûcheronnage.....	20
concerts orchestres.....	21
spectacle à La médiathèque.....	21
comité de jumelage.....	21
L'ART sur un plateau.....	22
visite des élus à inodip.....	22
saveurs et passions.....	23
repas des anciens.....	23
jardiniers amateurs.....	24
un SOLEIL à ma porte.....	25

L'éditorial

Alain VIENNET > Maire de Saône

Délégué à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon /
Vice-président du Sybert /
Vice-président du Syndicat du Plateau /
Président du CCAS.



Chères Saônoises, Chers Saônois,

Cela fait maintenant un an que vous avez confié à l'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire les responsabilités de la gestion communale. Depuis un an, nous avons beaucoup travaillé afin d'appréhender et d'envisager au mieux l'avenir.

Les deux invitations aux réunions publiques auxquelles vous avez répondu en nombre, nous confortent et nous incitent à continuer les différentes actions que nous avons engagées. **L'information régulière et précise** sur l'avancement des différents dossiers que nous défendons reste bien évidemment une de nos priorités.

L'élaboration et le montage des projets avancent, le conseil municipal a décidé :

- d'engager l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le plateau sportif, elle nous permettra de choisir l'architecte de ce chantier et de mener à bien ce projet jusqu'à sa livraison ;
- de lancer l'étude de faisabilité pour le regroupement des écoles élémentaires sur un seul site, cette étude nous aidera à nous positionner sur le lieu d'implantation le plus adéquat et connaître les coûts de ce projet.

Les travaux au centre du village se poursuivent avec prochainement la suppression du bas de la rue de la Croix de Mission et la mise en circulation d'une nouvelle rue. Les réflexions en cours sur les prochaines phases permettront de continuer ces aménagements qui faciliteront davantage les déplacements, l'accès aux services, et rendront encore plus attrayant le centre de notre village. Le centre de secours rue du Cheneau Blond verra bientôt le jour, son implantation va dynamiser le développement et l'aménagement de notre zone commerciale. L'aire des gens du voyage prochainement livrée, pourra enfin offrir un accueil dans des conditions décentes et réglementer les stationnements sauvages. L'ensemble de ces travaux, menés par mon équipe, vont très rapidement renforcer, encore un peu plus, notre position de centre bourg.

La situation économique que traverse notre pays nous oblige à être prudents et raisonnables, mais aussi malgré tout à **rester optimistes et ambitieux pour nos emplois et le développement de notre village**. C'est pourquoi avec le démarrage de l'opération Un soleil à ma porte, j'espère pouvoir vous offrir à toutes et à tous un printemps agréable et coloré.

Soyez assurés que je reste, avec mon équipe, à votre écoute et à votre disposition.

Cordialement, *Alain Viennet*

Concours des maisons fleuries

Comme le veut la tradition, la Commission Municipale "Patrimoine", responsable du fleurissement du village a invité la population à assister à la projection d'un diaporama et à la remise des récompenses aux lauréats du concours communal des maisons fleuries.

C'est devant un public connaisseur et passionné, de plus en plus nombreux chaque année, que le maire, Alain VIENNET, a remercié toutes les personnes qui œuvrent et donnent de leur temps pour embellir notre cité. Il a tenu tout particulièrement à présenter au public et féliciter Nicolas FLORIN, employé municipal, chargé du fleurissement de la commune, pour la qualité du travail accompli et du choix de ses ornements floraux.

Le montage vidéo du diaporama, réalisé de main de maître par Mathieu GOGUEL, conseiller municipal, permet de découvrir tout un assortiment multicolore de compositions florales, très agréables.

Divisé en deux équipes, le jury composé d'élus, a parcouru les rues du village pour juger l'esthétique et l'originalité des balcons, jardinières et massifs fleuris.

Pour faire un choix et sélectionner cinq lauréats, la tâche n'a pas été facile.

Pour l'année 2008, ont été retenus :

- M^{me} et M. Roger CONVERSET
14 rue Paul Dukas
- M^{me} et M. Emilio JUAREZ
2 rue Paul Dukas
- M^{me} et M. Pierre LADNER
1 rue des Frères Maire
- M^{me} Denise LETE
36 rue de la Fontaine
- M^{me} Béatrice STREIT
51 rue Louis Pergaud.

En guise de récompense, Philippe LANTUEJOUL, adjoint, leur a remis un magnifique coffret de bouteilles de vin de la région.

Le verre de l'amitié a clos cette soirée éclatante de couleurs.



Ambassadeur musical de notre commune lors de nos prestations, avec un répertoire sans cesse redynamisé grâce à des musiciens assidus et motivés, nous avons à cœur

de présenter en parallèle la meilleure image de Saône lors de nos différents déplacements régionaux et nationaux.

La Batterie-fanfane



En effet, le concert de rue, à moins qu'il ne réunisse toutes les conditions favorables, n'a plus la même faveur auprès du public qu'à l'époque où chaque square possédait son kiosque à musique et ses promeneurs habitués. Il faut à présent surprendre, occuper l'espace, savoir se présenter. Les retombées bénéfiques depuis deux ans, suite à la diversification de notre programme d'animation de rue, nous ont incités à poursuivre le développement de l'esthétique chorégraphique appelée "Parade", caractérisée par des déplacements synchronisés adaptés aux inflexions musicales de nos différents morceaux.

Mais nous souhaitons rehausser la cohérence musicale par une harmonie visuelle de manière à produire une heureuse impression sur un public qui forme son jugement autant sur la correction de la tenue que sur la qualité sonore. C'est chose faite aujourd'hui, grâce à l'effort

comptes administratifs 2008 (EN EUROS)

COMPTES ADMINISTRATIFS		Résultats 2007	Résultats 2008			Résultats cumulés
			Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Budget principal	Investissement	364 319,95	-578 891,37	201 998,00	-376 893,37	-12 573,42
	Fonctionnement	534 464,52	-1 119 711,33	1 675 663,88	555 952,55	1 090 417,07
Assainissement	Investissement	37 111,54	-1 068 598,79	953 881,86	-114 716,93	-77 605,39
	Fonctionnement	71 958,53	-92 904,62	100 385,29	7 480,67	79 439,20
Forêt	Investissement	32 239,60	-16 935,90	0,00	-16 935,90	15 303,70
	Fonctionnement	192 606,64	-19 634,26	74 557,17	54 922,91	247 529,55
Caveaux	Investissement					
	Fonctionnement	-23 258,09	-248,00	10 168,00	9 920,00	-13 338,09
CCAS	Investissement					
	Fonctionnement	4 085,69	-3 331,07	0,00	-3 331,07	754,62

AFFECTATION DES RÉSULTATS		Résultats cumulés 2008	Restes à réaliser 2008			Solde de financement	Besoin de financement	Report 2009
			Dépenses	Recettes	Solde			
Budget principal	Investissement	-12 573,42	-436 593,69	74 328,00	-362 265,69	-374 839,11	374 839,11	-12 573,42
	Fonctionnement	1 090 417,07						715 577,96
Assainissement	Investissement	-77 605,39	-17 081,80	192 871,00	175 789,20	98 183,81	0,00	-77 605,39
	Fonctionnement	79 439,20						79 439,20
Forêt	Investissement	15 303,70	-9 468,40	0,00	-9 468,40	5 835,30	0,00	15 303,70
	Fonctionnement	247 529,55						247 529,55
Caveaux	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	-13 338,09						-13 338,09
CCAS	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	754,62						754,62

prend des couleurs

des élus. Nous formons dorénavant un "tout" uniforme favorable, dans un contexte où les organisateurs peuvent se rassasier les yeux et les oreilles en permanence, la télévision et Internet leur apportant "matière" à domicile. Si nous osions reprendre à notre compte la citation d'Igor Stravinsky, nous pourrions résumer les faits de la manière suivante : « *Il ne suffit pas d'entendre la musique, mais il faut aussi la voir* ».

Après de multiples recherches, notre choix s'est porté sur la société Uniformes Diffusion basée à Etouy (60), spécialiste et très professionnelle. En fait, nous avons à cœur de travailler en collaboration avec une firme française, alors que les entreprises étrangères occupent une bonne part de ce marché florissant en Europe, d'autre part, nous souhaitons réaliser un costume personnalisé et polyvalent, adapté au panel des manifestations que nous assurons tout

au long de l'année, et ce, sans se fondre pleinement dans le moule vestimentaire spécifique du "marching band" américain.

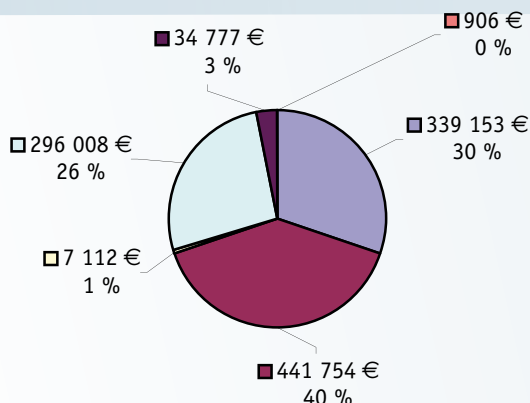
Composé de 30 personnes – moyenne d'âge : 27 ans – notre orchestre émet depuis plusieurs années la volonté de rejoindre les ensembles français pionniers dans le domaine de la création musicale amateur pour instruments naturels, mais à présent, notre commune nous a clairement prouvé son soutien et son volontarisme en accordant une subvention exceptionnelle conséquente de 13000 €. L'ensemble du comité d'administration, des musiciens, professeurs, élèves, et membres honoraires expriment leur plus profonde reconnaissance au Conseil Municipal – particulièrement Monsieur le Maire Alain Viennet, accompagné pour ce projet de sa première adjointe à la communication, aux sports et à la jeunesse Nicole Filsjean, et la commission finances représentée par Patrick

Saillard – qui, en faisant voter à l'unanimité cet investissement, a accordé une aide historiquement sans égal pour le développement de notre association : ne dit-on pas que du travail en équipe ne résulte pas l'addition des efforts, mais leur multiplication ? Mention spéciale aux bénévoles chargés du suivi de ce dossier, et bien sûr à l'atelier de confection. N'oublions pas enfin notre public et les bénévoles qui nous entourent, sans qui nous n'en serions pas là.

L'inauguration officielle de nos costumes aura lieu le samedi 18 avril à l'Espace du Marais lors de notre traditionnel concert de Printemps, en seconde partie duquel vous pourrez d'ailleurs apprécier l'excellent "Muppets Jazz Band" formé de musiciens professionnels pour la plupart.

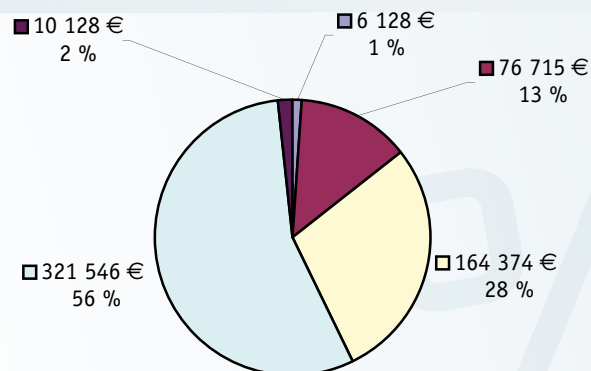
Au plaisir de vous compter parmi nous...

DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2008



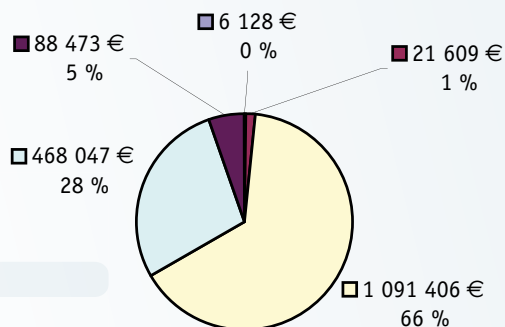
■ Charges générales ■ Charges personnel ■ Opérations entre section
 ■ Autres charges ■ Charges financières ■ Charges exceptionnelles

DÉPENSES INVESTISSEMENT 2008



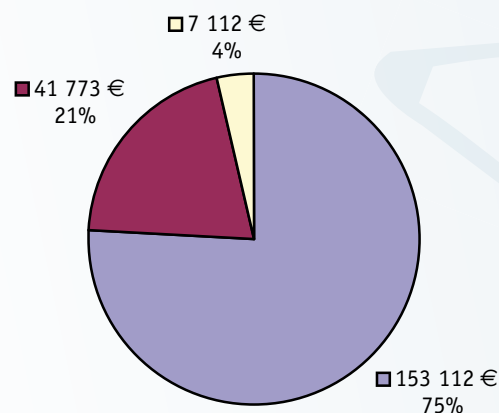
■ Opérations entre sections ■ Remboursement emprunt
 ■ Immobs corporelles (matériel, mob.) ■ Immobs en cours (gros travaux)
 ■ Immobs incorporelles (frais études...)

RECETTES FONCTIONNEMENT 2008



■ Opérations entre section ■ Produits des services
 ■ Impôts et taxes ■ Dotations et participations
 ■ Autres produits

RECETTES INVESTISSEMENT 2008



■ Dotations FCTVA & TLE ■ Subventions ■ Produits divers

BUDGETS 2009

Principaux investissements 2009 (en €)

Les bâtiments :

Assistance

à maîtrise d'ouvrage gymnase 200 000

Gymnase 2 750 000

Étude de faisabilité de l'école 40 000

Parvis de l'église 47 400

Toiture de l'école maternelle 48 787

La voirie :

Aménagement place et trottoirs

lotissement les Grillons 153 100

Aménagement "tourne à gauche"

rue de l'Étoile Bouleau 42 200

Rétrécissement ferme Tisserand 8 862

Viabilisation terrain Cheneau-Blond . . 182 000

Chemins ruraux et forestiers 190 060

Divers :

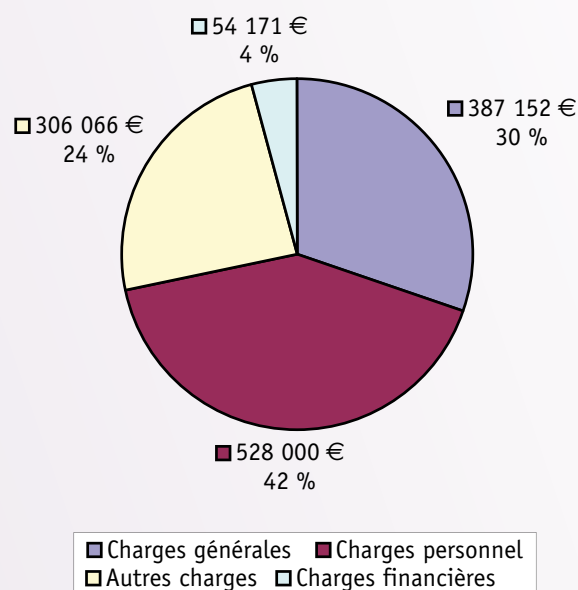
Achat de terrains 290 000

Panneaux signalétiques 11 592

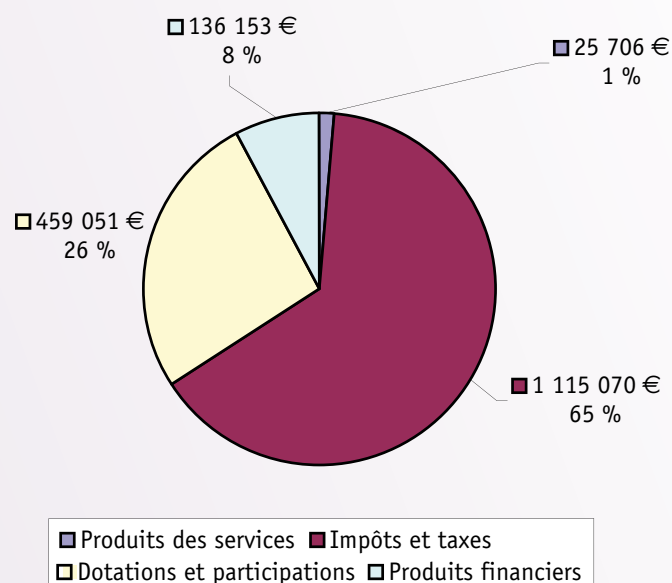
Matériel informatique 7 540

Autres 59 000

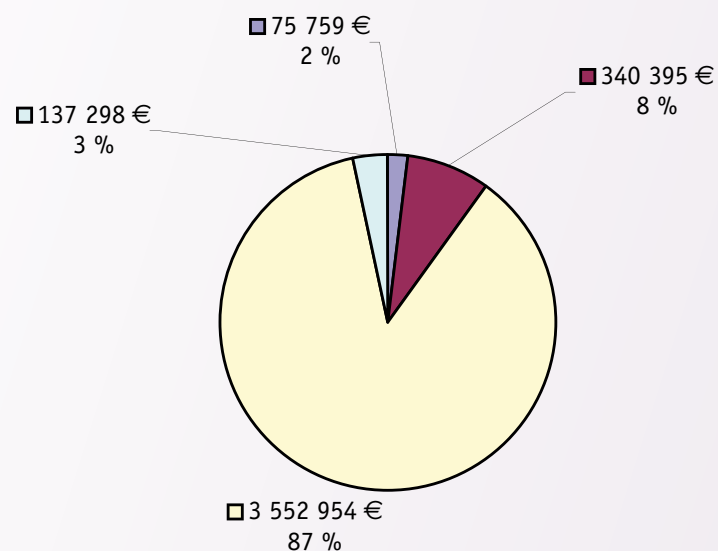
DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2009



RECETTES FONCTIONNEMENT 2009

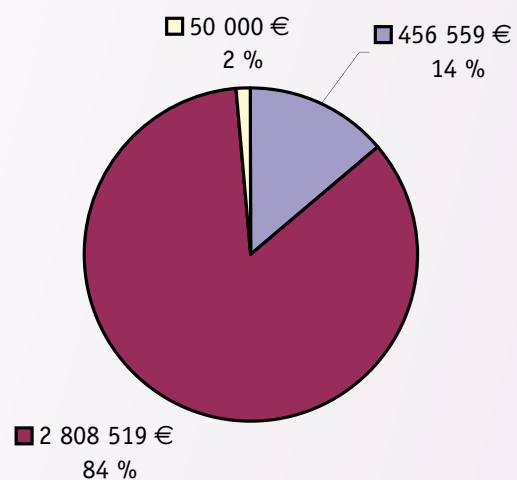


DÉPENSES INVESTISSEMENT 2009



■ Remboursement emprunt ■ Immobs corporelles (matériel, mob.)
■ Immobs en cours (gros travaux) ■ Immobs incorporelles (frais études...)

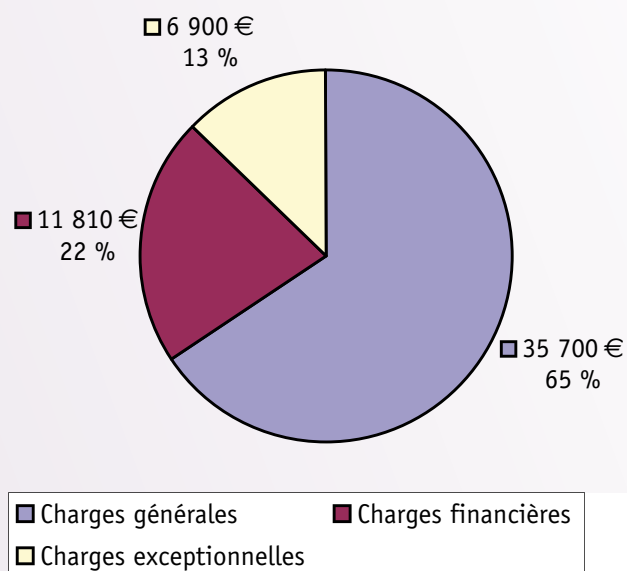
RECETTES INVESTISSEMENT 2009



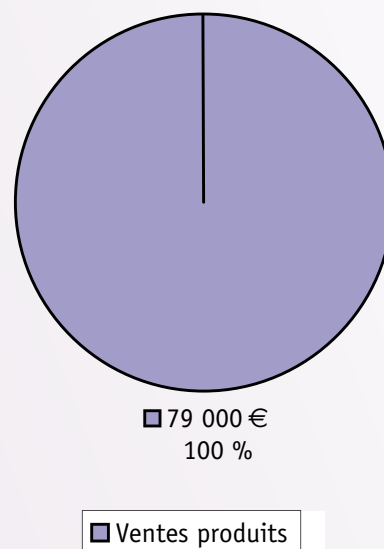
■ Dotations et réserves ■ Emprunts ■ Produits divers

BUDGET ASSAINISSEMENT

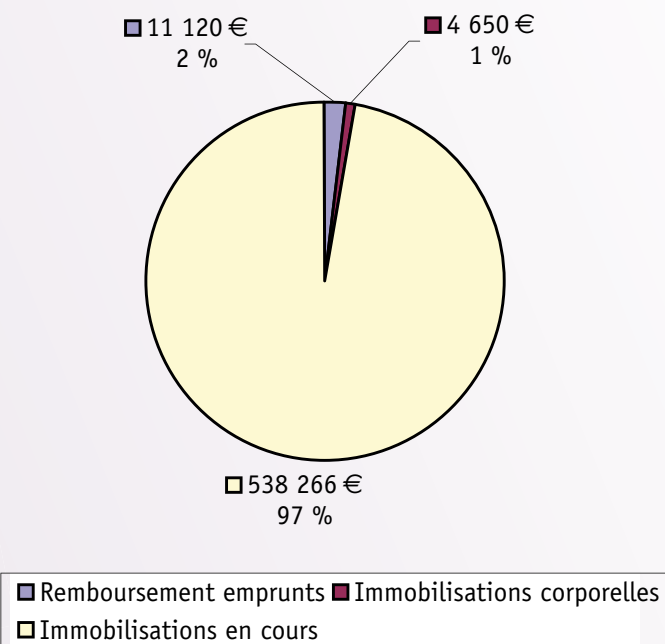
DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2009



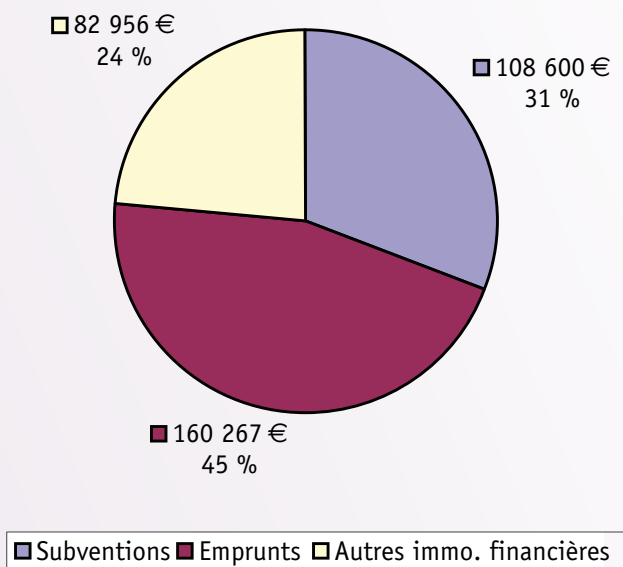
RECETTES FONCTIONNEMENT 2009



DÉPENSES INVESTISSEMENT 2009



RECETTES INVESTISSEMENTS 2009





RENCONTRE 3 questions à...

Pendant près de 4 ans, à bord de leur camping-car, la famille Tsagalos, résidant impasse du Chateau, a parcouru le monde entier. Un dépaysement assuré et une aventure en famille que Corinne, la maman, raconte dans un livre publié aux éditions Aubanel*.

SVC : D'où vient un tel projet et comment le prépare-t-on ?

C.T : Le but premier était de faire une pause dans notre vie avec l'envie de partager avec nos enfants la découverte d'autres pays et de leurs cultures. C'est presque sur un coup de tête que l'idée a germé. On a estimé que le moment était idéal, les enfants (Marion et Thibault) étaient encore en primaire. Avec la vente rapide de notre maison et de notre commerce, l'organisation du voyage a été relativement brève. L'avantage, c'est qu'on n'a pas eu le temps de se poser des questions en laissant la peur et les craintes nous envahir. Cependant on a choisi notre itinéraire en fonction des saisons pour profiter un maximum des pays traversés.

SVC : Comment s'est déroulée cette aventure ?

C.T : Nous avons commencé "notre périple" par la Grèce, la Turquie et le Maroc. L'expérience étant concluante, nous avons fait le grand saut vers le continent américain, puis l'Australie et enfin l'Asie, soit au total 38 pays traversés et 120 000 km parcourus. Nos journées étaient rythmées par les cours par correspondance des enfants le matin, puis les visites, les déplacements mais surtout les rencontres. Dans tous

les pays visités nous avons fait des rencontres enrichissantes et inoubliables, partout l'accueil était chaleureux. Au-delà de la simple visite des sites touristiques, nous recherchions l'authenticité des pays traversés et l'échange avec les populations locales. En 4 ans, il n'y eut qu'une seule mésaventure, le vol de notre matériel informatique en Argentine. Les petits tracas (panne, rares maladies, organisation des traversées en cargo) ont toujours été l'occasion de faire de merveilleuses rencontres.

SVC : Le retour à une vie quotidienne plus classique, après ce long voyage, n'a-t-il pas été trop difficile ?

C.T : Pour moi, l'écriture de ce livre a été l'occasion de revivre une seconde fois notre aventure et le moyen de faire partager à un très grand nombre ce voyage. Les enfants n'ont eu aucun problème de réadaptation, ils sont désormais scolarisés au collège de Saône. D'ailleurs la présence du collège et de nombreux commerces dans la commune ont motivé notre choix pour nous installer ici. Petit à petit, nous avons trouvé de nouveaux repères et organisé notre nouvelle vie. Aucun autre tour du monde n'est prévu pour le moment mais nous essayons de voyager dès que nous le pouvons dans les pays qui nous sont inconnus comme récemment la Syrie, la Jordanie, la Géorgie, l'Ukraine ou la Tunisie.

* Le tour du monde en camping-car, 4 ans de découverte en famille de Corinne TSAGALOS aux éditions Aubanel.

Site Internet : <http://ccarautourdumonde.free.fr>

CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE Accueil De loisirs

Le mercredi 4 février à l'espace du Marais, les jeunes de l'accueil de loisirs ont visité la cabine de projection cinématographique de l'écran mobile.

Au cours de cette visite les jeunes se sont familiarisés avec les coulisses du cinéma. Leur rencontre avec le projectionniste leur a appris que ce métier faisait appel à une grande technicité car, à la moindre défaillance technique, lui seul pouvait faire rentrer les choses dans l'ordre. Ils ont pu le suivre sur la vérification de l'état de la copie du film, le montage de la bobine et le réglage du film "L'apprenti" de S. Collardey.

Merci à l'Écran Mobile de nous avoir permis d'entrer dans la cabine de projection et merci à Julien pour son accueil et sa disponibilité !

Les jeunes désirant s'inscrire à l'accueil de loisirs peuvent se présenter le mardi de 12 h à 16 h 30 au collège de Saône pour retirer un dossier d'inscription auprès d'Adèle GUINCHARD.

Les activités proposées rentrent dans le dispositif jeunesse sous CTJ mis en place par le Conseil général du Doubs, Familles Rurales, le collège "entre deux Velles" de Saône et les communes de Saône, Mamirolle, La Chevillotte et Le Gratteris.



quelques nouvelles De l'affouage



Le droit d'affouage, qui nous vient de l'ancien régime et résista violemment à diverses tentatives de suppressions autoritaires (1670 et surtout 1827), a pourtant progressivement décliné durant le XX^e siècle pour ne plus subsister que dans un nombre limité de communes, dont Saône. Ce droit à disposer d'une certaine quantité de bois, extrait des forêts communales, pour le chauffage (affouer signifie faire du feu en ancien français, par dérivation du latin affocare ; foyer en dérive aussi) prend des formes variables d'une commune à une autre. À Saône, il est offert à tout foyer résidant sur la commune (en transcription administrative moderne, cela devient "toute unité susceptible d'être soumise à taxe d'habitation"), qu'il dispose ou non d'un chauffage au bois.

Un lot d'environ 10 stères de bois à façonner lui est proposé moyennant une redevance de quelques dizaines d'euros (350 F. en 1997, de 40€ en 2001 à 55€ fin 2007, en passant par un seuil bas de 26€ en 2002), inchangé depuis. L'ONF propose chaque année entre 1 000 et 2 000 stères de bois à exporter de la forêt comme bois de chauffage (1 800 cette année). Le Conseil décide (sans aucune obligation) de le proposer (en totalité ou en partie) à l'affouage pour le début d'année suivante ; les candidats sont alors invités à s'inscrire et cette partie réservée est divisée en autant de lots, les plus égaux possibles, que de demandeurs. Son lot attribué, l'affouagiste prépare et transporte lui-même son bois dans le respect de préservation de la forêt codifiée par un règlement communal inspiré par l'Office National des Forêts (ONF). Des habitants de la commune, les garants (en théorie les trois les plus solvables !), veillent, bénévolement, dans le seul souci de l'intérêt général, au bon déroulement de l'affouage. Symboliquement, ils représentent la communauté des affouagistes devant la communauté du village. Ils sont nommés par le Conseil Municipal. Ils sont, à Saône, au cœur de toutes les opérations :

marquage des lots, gestion des litiges, contrôles... et méritent d'être particulièrement remerciés (J.P. Alphe, D. Beuve, B. Bouton, G. Maire, C. Ménétrier en 2009).

Les lots, préparés à Saône par les garants, sont tirés au sort afin qu'il n'y ait aucun favoritisme. Toute la bonne volonté et tout le savoir-faire possibles ne pouvant éviter une certaine imprécision, le tirage au sort permet d'éviter toute suspicion d'injustice pour ne laisser place qu'à la chance.

On ne connaît pas encore la qualité calorifique du cru 2009, mais sa préparation et son démarrage furent chaleureux. Presque 200 affouagistes ont eu à se partager les 1800 stères de bois de chauffage dégagés par l'ONF (en fait plus, car l'ONF sous-estime par prudence et tradition ce qui est disponible) : tête des arbres (houppiers) dont les bûcherons professionnels n'ont gardé que les troncs (grumes, billes), taillis et petits arbres (petit bois) à éliminer pour une bonne régénération de la forêt, jusqu'à, parfois, à peu près tous les arbres (coupe blanche), sans parler de quelques arbres déracinés ici ou là. Neuf stères par foyer paraît certes bas en regard de la grosse dizaine proposée les années précédentes à Saône, mais, en remontant un peu dans le temps (8 à 10 stères étaient proposés en 2001), ou en épiant l'affouage des villages voisins, une petite dizaine de stères est le cas habituel.

Il faut bien partager ! Ce nombre important de candidats n'est pourtant pas exceptionnel (95 en 1999, 152 en 2003, puis 132 deux ans plus tard, mais 205 en 2006, et à nouveau 170 en 2007 et 158 en 2008). On a aussi trouvé ce nombre de 200 dans les années 70, mais il n'y avait plus que 80 affouagistes quelques années plus tard. Quelles sont les raisons de cette variation du simple au double ? Le prix des combustibles (le bois ou ses concurrents), les conditions d'exploitation des années précédentes (intempéries, taille des lots...), des raisons sociales plus générales (baisse des revenus, chômage, inquiétude, temps disponible...), voire des flux et reflux de petits commerces occultes !

Saon'à pattes, action bénévole et écologique en place !

Après une première année de découverte, le Saon'à pattes a redémarré en octobre 2008, chaque vendredi à 8 h 30 et 16 h 30.

25 adultes accompagnent, à tour de rôle, les enfants du primaire, sur le trajet de l'école. 34 enfants, en moyenne, utilisent le Saon'à pattes.

Les parents sont de plus en plus nombreux à adhérer au Saon'à pattes pour son côté écologique et convivial. Ce rendez-vous hebdomadaire est très apprécié par tous les utilisateurs.

Si vous souhaitez participer au Saon'à pattes en voulant être accompagnateur, si vous souhaitez avoir plus de renseignements sur cette action, vous pouvez contacter Véronique Faivre au 03 81 55 81 31 ou Patrice Dupont au 03 81 55 26 84.





C'est une activité doublement profitable, pour la commune comme pour les affouagistes. La commune n'y trouve pas tant des recettes nouvelles (car ce bois pourrait être vendu), que de bonnes conditions d'entretien de l'espace sylvoicole (en général du moins), en raison du peu de mécanisation mise en œuvre et du sérieux des affouagistes. Ces derniers fournissent leur travail, mais ils en tirent un combustible très bon marché (un stère de bois représente, dit-on souvent, 250 à 300 l de fuel, 15 stères : 4 000 l), et beaucoup en font une activité de plein air et de coopération conviviale de grand intérêt. C'est dommage que quelques-uns, chaque année, ne participent pas à cette solidarité, en nettoyant mal leur lot, en ne respectant pas les plantations, les ruisseaux et les chemins (par négligence des aléas climatiques), en étendant un peu leur lot au détriment du voisin, en contestant mal à propos les répartitions, ou enfin, et surtout, en accumulant les lots, via des connaissances complaisantes. Le règlement n'a d'autre fonction que d'éviter la dégradation et le détournement de cette activité. Comme tout règlement, il est excessif pour qui est honnête (par exemple, c'est pour éviter toute contestation de mauvaise foi sur la valeur des lots qu'une semaine d'attente est demandée après le tirage au sort), mais il n'y aurait sans lui aucun moyen permettant de limiter les abus.

La préoccupation principale est cependant ailleurs, elle concerne la sécurité : souci de l'ONF à ne pas proposer des lots dangereux ; article du règlement exigeant une assurance civile ; mise à disposition en mairie de documents explicatifs : promotion par un magasin spécialisé local du matériel de sécurité ; mise en place, enfin, par la municipalité, d'un stage de bûcheronnage en octobre auquel ont participé une grosse dizaine de Saônois, à leur grande satisfaction : les plus aguerris eux-mêmes reconnaissant y avoir beaucoup appris.

Une remarque finale importante : un affouagiste peut évidemment être aidé dans son travail, voire suppléé, mais il faut que ce soit bénévolement, avec déclaration à la Mutualité Sociale Agricole locale ; les autres cas demandent une déclaration d'emploi.

nouveau véhicule

La commune a acquis un nouveau véhicule en remplacement de l'ancien utilitaire qui avait atteint la limite d'âge.



À Note sur votre Agenda

Avril

Sam. 4 THÉÂTRE "Je veux voir Mioussov", Espace du Marais.

Mardi 7 CONFÉRENCE et diaporama "Le tour du monde en camping-car", Espace du Marais.

Sam. 18 CONCERT de la batterie fanfare, Espace du Marais.

Mer. 22 CINÉMA, Espace du Marais.

Dim. 26 DIAGONALE DU DOUBS.

Mai

Sam. 2 LOTO du foot, Espace du Marais.

Lundi 4 DON DU SANG, Espace du Marais.

Vend. 8 CÉRÉMONIE, monument aux morts.

Mardi 12 RENCONTRE autour d'un livre, M^{me} Tuailon-Nass, médiathèque Outo.

Mardi 12 INFORMATION sur le compostage individuel, 18 h 30, salle Guinemand.

Mer. 20 CINÉMA, Espace du Marais.

Juin

Mardi 2 CONSERVATOIRE de Besançon, Espace du Marais.

Sam. 6 THÉÂTRE de l'Amicale, salle Guinemand.

Sam. 13 THÉÂTRE de l'Amicale, salle Guinemand.

Mer. 17 CINÉMA, Espace du Marais.

Sam. 20 FÊTE DE LA MUSIQUE, centre du village.

Juillet

Lundi 13 FEU D'ARTIFICE ET BAL POPULAIRE, Espace du Marais.

Septembre

Sam. 5 FORUM des associations, Espace du Marais.
FÊTE DE L'AFRIQUE, centre du village.

Dim. 27 VIDE-GRENIER, Espace du Marais.

Comptes rendus des conseils municipaux

Séance du 27 août 2008

SPORT / CULTURE / JEUNESSE

Le tarif d'adhésion annuelle de la médiathèque est augmenté de 1 € en 2009, passant à 13 € par famille. De plus la convention pour "la médiathèque départementale", liant la commune et le conseil général est reconduite. *Unanimité du conseil.*

Pour faire face à l'augmentation des paiements en espèce et, à la demande du percepteur, une régie comptable pour la location des salles est créée. *Unanimité du conseil.*

ADMINISTRATION

Décisions modificatives du budget assainissement pour un montant total de 4100 €. *Unanimité du conseil.*

Les décisions modificatives du budget principal concernant notamment les frais de combustible (+ 10000 €), de réception (+ 8000 €), de voirie (+ 3000 €) ou les indemnités des élus (+ 12000 €) sont votées. *Unanimité moins une abstention.*

Le bail liant la commune et le cabinet d'orthophoniste de M^{me} Siegrist, portant sur les locaux communaux situés rue de la Fontaine, arrive à échéance en avril 2009. Le conseil décide, après réflexion, de ne pas renouveler le bail. *Non renouvellement voté par 12 voix pour, 6 contre et 3 abstentions.*

AFFAIRES SOCIALES

Pour pérenniser l'activité de la Ludothèque face au désengagement de la CAF, 1500 € supplémentaires doivent être budgétisés aux 6000 € déjà affectés. *Unanimité du conseil.*

Suite au déménagement du relais d'assistance maternelle dans les nouveaux locaux de la crèche, il est décidé d'attribuer, de manière non exclusive, les locaux de l'ancien secrétariat de mairie aux activités du périscolaire. *Unanimité du conseil.*

COMMERCE / ENVIRONNEMENT

Un rapport du service d'eau potable indique que la qualité de l'eau est excellente, le prix a subi une légère augmentation de 1,62 %.

Les coupes pour l'affouage s'effectueront sur les parcelles 32, 38, 39 et 47. L'estimation de la valeur de l'affouage est de 6 600 € pour 1 800 stères.

La valeur des travaux engagés pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage s'élève à 65000 € HT, la CAGB remboursera

l'intégralité de la somme et procédera au paiement du foncier (5500 €). Concernant le reste de la zone, celle-ci était initialement prévue comme aire de déblais pour les entreprises ; après réflexion, la commune demande la plantation de végétaux.

Le stationnement sur les terrains de football des gens du voyage, entre le 6 et le 13 juillet, n'a engendré aucun frais pour la commune. Les dépenses électriques ont été réglées au double du prix et le paiement des stationnements s'élève à 1376 €.

Séance du 1^{er} octobre 2008

SPORT / CULTURE / JEUNESSE

Le nouveau règlement intérieur de la médiathèque est voté. Son entrée en application est prévue dès le début de l'année 2009. *Unanimité du conseil.*

ADMINISTRATION

Les services fiscaux ont désigné les commissaires titulaires et suppléants à la commission des impôts directs.

L'indemnité de budget prévue par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 est attribuée au receveur municipal à compter de l'exercice 2008. *Unanimité du conseil.*

Pour accueillir un nouveau centre de première intervention, le conseil se prononce favorablement sur la vente à la CAGB d'une parcelle de terrain communal cadastrée AN 40, située rue du Cheneau-Blond. Cette vente s'effectuera sur la base du prix du terrain nu fixé par les Domaines, augmenté des coûts de viabilisation. *Unanimité du conseil.*

AFFAIRES SOCIALES

Suite à l'instauration de la semaine scolaire de 4 jours avec la suppression du samedi, il est procédé à la modification des horaires hebdomadaires de deux agents ATSEM à compter du 1^{er} octobre. *Unanimité du conseil.*

Lors de sa première réunion du 29 septembre, le comité de pilotage du projet "école" se prononce pour le regroupement des écoles sur un seul site.

PATRIMOINE

La remise des prix pour le fleurissement des habitations du village a eu lieu le 26 septembre. Cinq lauréats ont été récompensés : M^{me} et M. Converset, M^{me} et M. Juarez, M^{me} et M. Ladner, M^{me} Lété, M^{me} Streit.

Le diagnostic amiante sur les bâtiments communaux est rassurant : aucun travail d'urgence n'est à faire.

URBANISME

Un comité de pilotage pour le projet "centre bourg" est mis en place. Composé d'élus, il sera par la suite étendu à des personnes non élues.

Une convention est signée entre la commune et le C.A.U.E pour l'étude et l'aménagement de la place des Grillons. *Unanimité du conseil.*

De plus dans le quartier des Grillons, des travaux d'assainissement sont en cours, pour mettre fin aux problèmes d'inondation rencontrés chez certains riverains.

Le syndicat de la Haute Loue projette des travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable dans les rues : de l'Étoile, du Vert Pré, des Castors, du Château et sur la route départementale N°104. La participation de la commune à ces travaux est plafonnée à 3500 € HT. *Unanimité du conseil.*

Plusieurs chantiers se terminent : le parking autour de l'église est réceptionné, les travaux d'assainissement rue de la Fontaine et rue du Clousey sont achevés.

COMMERCE / ENVIRONNEMENT

Le prix de l'affouage est maintenu à 55 €, la quantité estimée d'un lot est d'environ 10 stères. Ce prix ainsi que le règlement établi pour encadrer cette activité sont accueillis favorablement par le conseil. *Unanimité du conseil.*

Le syndicat mixte de l'aérodrome décide de procéder, pour la mise en conformité des installations, au défrichage de la parcelle 49 et à la coupe de bois sur la parcelle 51. Pour ces deux opérations le conseil donne son accord. *Unanimité, moins une abstention.*

Le conseil autorise M. le Maire à signer trois conventions concernant la pose des installations électriques pour l'aire d'accueil des gens du voyage. *21 voix pour, une contre.*

DIVERS

Pour inciter les parents à utiliser le nouveau parking sécurisé de l'église lors de la dépose de leurs enfants à l'école, des cônes sont installés sur les arrêts minutes de la rue de la Mairie, de 8 h 15 à 8 h 30 et de 13 h 15 à 13 h 30. Le conseil se prononce pour la poursuite de l'expérience. *17 voix pour, 5 contre.*

Séance du 5 novembre 2008

SPORT / CULTURE / JEUNESSE

Une augmentation de la subvention pour l'URFOL (cinéma) de 1915 à 2500 € est accordée, cet organisme devant faire face au désengagement des collectivités. *Unanimité du conseil.*

ADMINISTRATION

Dès le début de l'année 2009, un poste de responsable des travaux sera créé pour assurer le suivi et la mise en œuvre des différentes opérations de travaux de la commune. *Création de poste votée par 14 voix pour, 3 contre et 5 abstentions.*

Pour renforcer l'équipe technique, un poste de technicien sera créé dès le début de l'année 2009. *Unanimité moins deux abstentions.*

Deux adjoints administratifs ont réussi leur examen pour passer adjoint administratif 1^{re} classe. La promotion de ces deux agents est entérinée par le conseil. *Unanimité du conseil.*

Concernant le projet "ZAC Habitat", une rencontre sera organisée entre la société ADEV et les familles propriétaires des terrains. Une autre rencontre est prévue pour recevoir les différents aménageurs.

AFFAIRES SOCIALES

Suite aux modifications des horaires dans les écoles et à la demande d'un agent, son temps de travail est diminué de 2 heures. *Unanimité du conseil.*

Dans le cadre du "projet école", après accord du conseil, une étude de faisabilité pour l'implantation du nouveau groupe scolaire vont être lancées. L'une porte sur le site de l'actuel groupe scolaire du grand Saône, l'autre sur le site dit "devant la cure". *Unanimité moins une abstention.*

PATRIMOINE

Pour lancer la mise en œuvre du projet "plateau sportif", le conseil décide de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de faire la coordination et le suivi technique et administratif des différents chantiers. Coût estimé : 3 à 5 % des travaux. *21 voix pour, 1 contre.*

Concernant le fleurissement, la commune n'a pas obtenu de 2^e fleur. Pour 2009, une opération "un soleil à ma porte" se met en place avec le monde agricole, les écoles et les administrés.

COMMERCE / ENVIRONNEMENT

L'ONF propose pour 2009/2010, la coupe de feuillus sur les parcelles 8, 19, 20, 25, 45, 50 et celle de résineux sur les parcelles 50, 31, 32, 34. Le conseil accepte sans objection cette proposition. *Unanimité du conseil.*

Le conseil donne l'autorisation au syndicat de l'aérodrome de procéder à la coupe à blanc et au broyage des déchets sur les parcelles 277, 279, 281, 283, 246 et 600. La commune s'occupera de la vente des grumes. *Unanimité, moins 3 abstentions.*

L'entreprise Climent a été retenue pour effectuer les travaux communaux de l'aire des gens du voyage dont le montant s'élève à 27891 € HT.

La totalité des travaux de déboisement sous la ligne électrique est confiée à l'entreprise Sapolin.

Séance du 8 décembre 2008

SPORT / CULTURE / JEUNESSE

Le comité de jumelage est remis en route. D'après les statuts, il est nécessaire qu'un tiers des membres du comité soit des élus du conseil municipal. Outre M. le Maire qui est membre de droit, il est procédé à l'élection des quatre autres membres. Sont élus à l'unanimité : M. Emilio JUAREZ, M. Mathieu GOGUEL, M^{me} Nicole FILSJEAN et M^{me} Dominique PEYRARD.

Le bilan du Téléthon 2008 est positif, le total des dons et recettes est supérieur à 2007, il s'élève à 3103,27 €.

ADMINISTRATION

Le montant de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public routier par France Télécom s'élève à 1286,56 €. *Unanimité du conseil.*

La proposition d'une solution alternative à la création du poste de responsable des travaux proposée par plusieurs membres du conseil est rejetée. *12 voix contre, 9 pour, 1 abstention.*

Suite à des erreurs et imprécisions rédactionnelles lors du vote des délégations au maire (séance du 28 mai 2008), il est apparu nécessaire d'y remédier pour les délégations 2, 3, 4, 15, 17, 20. Quant à la délégation 21, elle est supprimée. *15 voix pour, 7 contre.*

AFFAIRES SOCIALES

Malgré les difficultés de mise en œuvre, le service minimum dans les écoles a correctement fonctionné lors de la grève du 20 novembre.

Le Conseil général accorde une subvention pour l'étude de faisabilité du projet "école".

URBANISME

Le comité de pilotage du projet "centre bourg" a acté deux décisions : la construction d'une nouvelle salle des fêtes à la place de la salle Guinemand et la destruction de la maison Ménétrier.

La commission urbanisme fait part de sa volonté de voir jouer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée AA206 (31 ares) et de lancer une déclaration d'utilité publique sur le terrain dit "devant la cure" si les discussions amiables n'aboutissent pas.

COMMERCE / ENVIRONNEMENT

La commune a l'obligation de s'occuper des animaux errants sur son territoire. Pour en assurer l'application, le conseil décide de passer une convention avec la Société Protectrice des Animaux. *Unanimité du conseil.*

Le nombre d'inscriptions d'affouagistes est en forte progression : 198 contre 168 en 2007. Par conséquent les lots seront adaptés au nombre de personnes.

DIVERS

Une motion de soutien aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public est votée. *Unanimité, moins 3 abstentions.*

Une motion de soutien au personnel du service de la poste dans notre village est votée. *Unanimité, moins 3 abstentions.*

Une motion de soutien en faveur du personnel de l'ONF est votée. *Unanimité, moins 4 abstentions.*

Séance du 28 janvier 2009

ADMINISTRATION

Le comité de pilotage du projet "ZAC habitat", après la rencontre des 2 aménageurs, approuve la poursuite du projet, et décide de rencontrer les propriétaires pour leur faire part de l'avancement du dossier. Le conseil décide de mandater l'avocat de la commune pour faire appel de la décision du juge de première instance fixant le prix d'acquisition des terrains Tisserand. *Unanimité du conseil.*

Une décision modificative du budget forêt d'un montant de 160 € est approuvée. *Unanimité du conseil.*

AFFAIRES SOCIALES

Le bilan du repas des anciens est très positif : 265 personnes de plus de 65 ans ont participé à ce repas et 97 colis ont été distribués.

Le conseil autorise M. le Maire à recruter des vacataires en cas de besoin afin de ne pas interrompre la continuité du service public ou pour le service minimum d'accueil. *Unanimité du conseil.*

URBANISME

Un rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement montre que 98 % de la pollution organique est éliminée par la station des Alaines.

Au 1^{er} janvier 2008 est entrée en vigueur une nouvelle redevance dite de modernisation des réseaux de collecte qui s'élève à 15,60 € HT.

Le permis de lotir d'une partie du terrain dit "devant la cure" a été signé le 15 janvier. Concernant l'autre partie de ce terrain, le conseil autorise M. le Maire à lancer la procédure de déclaration d'utilité publique. *Unanimité du conseil.*

COMMERCE / ENVIRONNEMENT

Le conseil se prononce favorablement pour l'installation à la mairie de la station d'enregistrement du passeport biométrique. *Unanimité du conseil.*

L'ONF a présenté son programme d'entretien de la forêt communale dont le coût est estimé à 28 000 €. Ces travaux seront inscrits au budget 2009.

Le conseil permet à M. le Maire de signer une convention pour "la défense-incendie" dans la zone industrielle suite à des problèmes constatés. *Unanimité du conseil.*

Le passeport biométrique est Disponible à Saône !

En décembre 2004 le gouvernement français s'est engagé à ne plus délivrer que des passeports dits "biométriques" à partir du 28 juin 2009 (les cartes d'identité devant suivre rapidement). Les conditions de fabrication de ces pièces devraient les rendre infalsifiables afin de répondre aux exigences sécuritaires de certaines nations (les États-Unis exigent de tels documents pour entrer sur leur territoire). Ces données seront évidemment enregistrées en un fichier central, et, en vertu du traité de Prüm (mai 2005), pourront être mises en réseau au niveau de l'Union Européenne.

Concrètement, la demande d'un passeport sera peu modifiée : après qu'il aura préparé les documents nécessaires (formulaire, acte de naissance, justificatif de domicile... et, pour Saône du moins, photo d'identité), le demandeur se verra proposer un rendez-vous en mairie. Lors de ce rendez-vous, l'agent de mairie (assermenté) vérifiera, puis numérisera ces documents, prendra des empreintes digitales, avant d'envoyer l'ensemble aussitôt par liaison internet en préfecture. Quelques jours plus tard, le demandeur reviendra en personne (ce qui vaut aussi pour les enfants) récupérer son passeport en fournissant à nouveau ses empreintes digitales.

Tout serait simple, s'il n'y avait que cette opération demande une station informatique qu'il aurait été trop onéreux de fournir à toutes les communes de France. En conséquence, 2 000 stations seulement ont été programmées, dont Saône pour le Plateau (à côté de Besançon, Baumeles-Dames, Vercel et Ornans). Un supplément de travail tombe donc sur les agents de Saône (1/4 de poste évalué au plus bas) insuffisamment compensé pour envisager une embauche. Après bien des discussions, et

des améliorations de dernière minute (la compensation a été montée à 3 200 puis 5 000 € par an, l'exigence d'une pièce propre et sécurisée pour la station a été abandonnée de fait, une indemnité a été accordée pour réaliser les travaux nécessaires), le Conseil Municipal a accepté la mise en place de cette station dans l'intérêt des habitants du village et de ceux des communes avoisinantes.

Mais encore : dans sa configuration originale, la station dispose d'un appareil photo numérique afin de prendre en mairie la photo nécessaire et non de scanner une photo apportée par le demandeur. Les photographes professionnels se sont émus de la réduction considérable de leur activité que cela allait apporter, au risque de faire disparaître certains de ces petits commerces. Il a été rapidement décidé que les photos pouvaient être apportées, moyennant 1 € de réduction sur le prix du passeport, puis que chaque maire pouvait décider d'installer ou non cet appareil. Le Conseil Municipal de Saône a décidé de ne pas installer l'appareil photo afin de préserver son photographe. On notera que, si le demandeur doit fournir une photo, il n'y a pas nécessité qu'elle vienne d'un photographe, certains appareils automatiques sont adaptés aux normes et chacun peut s'y essayer, à ses risques et périls. À noter aussi que la photo est rendue. Enfin, pour les derniers récalcitrants, rien ne leur interdit de faire établir leur passeport ailleurs en France, là où il y a un appareil photo.

Cette numérisation pose aussi des problèmes plus généraux concernant la préservation de la vie privée et les libertés (la CNIL est réservée sur différents points), d'autant plus que l'infalsification a déjà été plusieurs fois mise à mal, et le gain réel de sécurité est discuté.

En conclusion, plus sûr, à peine plus complexe à obtenir, plus rapide à obtenir (est-il promis)... mais plus cher... et inquiétant pour les libertés individuelles. Souriez !

ASSAINISSEMENT

Adduction d'eau

Travaux de raccordement rue de l'Étoile / rue des Castors / rue du Château.



Personne n'a pu ignorer que durant 2 mois la RD 104 Saône / Naisey ainsi que les rues des Castors et du Château ont fait l'objet de travaux intensifs sous l'égide du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue. Il s'agissait de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable et du renouvellement des branchements existants.

En effet, les compteurs seront dorénavant placés par la société Gaz et Eaux en limite de propriété et non plus à l'intérieur des domiciles comme c'était souvent le cas auparavant. Malgré quelques incidents et malentendus, toute l'opération s'est relativement bien déroulée.

Par ailleurs, il semble important de rappeler que ce déplacement des compteurs engendre une surveillance particulière car maintenant chaque foyer nouvellement raccordé sera responsable des fuites éventuelles à partir du nouveau compteur.

Vérifiez donc régulièrement l'état du compteur et signalez toute fuite.

naissances

Nom et prénom	Adresse	Date
POIDEVIN Nathan	11 cour Maurice Ravel	07/07/2008
ONISSÉ Ninon	5 rue des Bleuets	14/07/2008
HAMADE Naël	1 rue des Bleuets	28/07/2008
HAMADE Léna	1 rue des Bleuets	28/07/2008
RODRIGUEZ Yohan	15 bis rue Charles Bonnefoy	03/08/2008
BOURGEOIS Abygaël	31 rue de la Fontaine	12/08/2008
PARRIAUX Maëlllys	4 allée Louis Jahier	12/08/2008
LOEB Julia	12 Grande Rue	03/09/2008
MAGNET Béatrice	28 rue des Tilleuls	07/09/2008
BAVEREL Klélia	6 rue du Petit Frêne	03/10/2008
THAMMAVONGSA Timéo	18 rue Le Pied de Roche	18/11/2008
GARNIER Zoé	12 rue des Trois Pastels	26/11/2008
CLAUDE Donovan	3 A rue des Pommiers	01/12/2008
BERNARD Léane	18 rue des Frères Maire	15/12/2008
Fonteyne Timothé	4 rue des Prairies	06/01/2009
SANCHEZ-DIETRICH Mathis	20 rue des Tilleuls	07/01/2009
CARVALHO Enzo	12 rue de la Fontaine	12/01/2009
PRETOT-SECHAUD Leela-Lily	13 rue de la Mairie	15/01/2009
BINETRUY Marion	59 B rue des Frères Maire	15/01/2009
PECQUET Elsa	31 rue des Frères Maire	15/01/2009
GUILLAME Marius	5 rue du Colombier	06/02/2009
PREVITALI Tino	1 allée Louis Jahier	14/02/2009
ROCHET Esteban	5 B rue de l'Étoile	21/02/2009

mariage

Épouse	Époux	Date
BURGER Florence	GUILLAME Hervé	06/09/08

décès

Civilité, nom, prénom	Naissance	Âge	Adresse	Décès
M ^{me} BRULEY Patricia	01/02/1959	49	7 allée Louis Jahier	29/09/08
M. CLERGET Louis	12/01/1933	75	25 rue de la Fontaine	19/10/08
M ^{me} JURET Lucette	29/06/1911	97	10 rue du Bouleau	12/11/08
M ^{me} BELIN Marie	04/09/1917	90	13 avenue de la Gare	16/11/08
M. VISSANT Michel	04/08/1947	61	14 rue du Clousey	17/11/08
M. DELACOUR Bertrand	18/11/1960	48	10 rue la Fontaine	30/11/08
M. CUCHE Fabrice	23/05/1969	39	Rue du Lac	26/12/08
M ^{me} VERNIER Simone	14/05/1926	82	2B rue du Lac	29/12/08
M ^{me} VIENNET Marie-Colette	20/01/1944	64	51 rue des Frères Maire	17/01/09
M ^{me} COULET Lucette	09/12/1929	79	1 rue du Bouleau	1 ^{er} /02/09
M. BOURNEZ Jean-Pierre	14/08/1944	64	21 rue de la Glacière	18/02/09
M ^{me} PILLOT Marie	12/09/1909	99	10 rue du Bouleau	22/02/09

Ça Bouge à la maison De retraite !

La maison de retraite est installée depuis 10 ans à Saône ; récemment repeinte de couleurs vives, elle est lumineuse (les couloirs sont vitrés en hauteur pour laisser passer la lumière, mais pas la grosse chaleur de l'été). Les chambres sont spacieuses, les résidents peuvent y apporter leur mobilier. De plain-pied, ceux qui le souhaitent peuvent aisément sortir et se promener tout autour. 13 personnes y travaillent. 25 personnes âgées peuvent y être accueillies.

Visite à la maison de retraite



Le 17 décembre 2008, les jeunes sont venus tenir compagnie aux personnes âgées de la maison de retraite Alexis Marquiset à Saône pour leur proposer une activité manuelle.

Il s'agissait d'accompagner les personnes âgées en tâchant de les aider à réaliser une décoration de Noël, à lutter contre l'isolement et ainsi de conserver une vie sociale.

Côtoyer une personne âgée n'est pas chose facile pour des adolescents. Pour ce faire, Jocelyne Kolly, animatrice au sein de la maison de retraite et Adèle Guinchard, animatrice jeunesse ont sensibilisé leur public pour que chacun apprécie cet après-midi.

Ravis, jeunes et anciens se sont donnés rendez-vous au printemps pour jouer à la pétanque. Les personnes âgées ne demandent qu'à s'entraîner pour les Olympiades des maisons de retraite qui se dérouleront en septembre 2009 à Saône !

Un après-midi à la maison de retraite le 31 janvier 2009



Cet après-midi nous a permis de rencontrer les 25 résidents de la maison de retraite et de partager avec eux un moment convivial. Le spectacle de danse présenté par les enfants du Cats a visiblement ravi les Anciens. Le goûter préparé et servi par les élus et les bénévoles du CCAS a été également apprécié par les personnes âgées et les enfants.

Les applaudissements et les bravos pendant le spectacle, les remerciements, les sourires et même quelques larmes pendant notre distribution de colis, nous ont prouvé toute l'importance de ces rencontres et donné l'occasion de mesurer la nécessité et l'importance de rapprocher les générations.

Plus de 90 ans séparaient les plus jeunes enfants des personnes les plus âgées, l'une d'entre elle fêterait ses 100 ans le samedi suivant. Certains à plus de 90 ans suivent la vie politique de très près et expriment haut et fort leurs sentiments !

Merci au personnel de la maison de retraite qui nous a accueillis si chaleureusement, merci également à l'association des Anciens Combattants (ACPG et C-A-T-M) qui nous accompagnait et dont les membres sont toujours attentifs aux résidents. Et merci au Cats et à tous les enfants qui ont participé avec beaucoup d'enthousiasme à cette rencontre.

Remise d'un fauteuil roulant



L'association des anciens prisonniers de guerre (ACPG et C-A-T-M) remet régulièrement des fauteuils roulants à la maison de retraite.

C'est ainsi que le 3 novembre dernier, en présence de M^{me} Krummenacher (directrice de l'établissement), d'Alain Viennet (maire de Saône) et de quelques élus, Monsieur Bonjour (président de l'association), accompagné de membres de son association, a remis un fauteuil à l'une des résidentes de la maison de retraite de Saône.

Les résidents ont ensuite apprécié le goûter !

Bon anniversaire Madame Blanchot !



Madame Blanchot a fêté ses 100 printemps le 7 février 2009. Au nom du Conseil municipal, Alain Viennet, maire de Saône, lui a remis un bouquet de fleurs pour fêter cet événement.

Travaux

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

CONSEIL GENERAL	5 rue du Collège	2 garages
CONTOZ Guy	3 rue des Marais	7 logements 7 garages
COOPADOU	1 rue de l'Industrie	Bâtiment de stockage
MAISONS CONTOZ	Rue de la Messarde	4 maisons individuelles 1 maison jumelée 6 maisons jumelées
CAMPONOV0 Jérôme	Rue du Château	Cabinet médical
MANZONI Joseph	19 rue de l'Industrie	Extension entrepôt
BARÇON Virginie		
PATTON Sébastien	9 rue de la Corvée	Garage
LAMBÉY David	11 rue des Pommiers	Modificatif teinte tuiles
VUILLEMIN Stéphane	4 rue des Tilleuls	Modificatif dimension fenêtre

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

MAIRE Annette	4 rue de la Cassotte	Rénovation 4 chiens assis
ROATTA Joseph	7 rue de l'Étoile	Bardage pignon arrière
GAILLARD Michael	20 rue des Ronces	Panneaux solaires
PERRIN Olivier	2 rue des Arondes	Véranda
ABDELAZIZ Karim	27 rue de la Corvée	Clôture
ROY Gilles	14 rue Jean-Philippe Rameau	Panneaux solaires
HUOT-MARCHAND Pierre	4 rue des Arondes	Abri de jardin en bois
HILLENWECK Véronique	24 rue des Pommiers	Clôture + portillon
BRUARD Robert	7 rue Croix de la Mission	Clôture
DUBOZ François	20 rue Cheneau Blond	Ouverture d'une porte sous-sol
JACQUET Raphaël	35 rue des Anémones	Tuiles photovoltaïques
BESSOT Yves	7 rue Charles Bonnefoy	Pose pare vue
SIMONIN Fabrice	14 bis Cheneau Blond	Portillon + pare vue
CAPPELLETTI Marc	29 rue Louis Pergaud	Abri de jardin
PERRIER-REPLEIN Jean	5 rue Charles Bonnefoy	Rehausse clôture + pose portail
BURGEOD Jean-Paul	1 rue de Roumotte	Porte fenêtre en remplacement d'une fenêtre
BURGEOD Jean-Paul	1 rue de Roumotte	Muret de clôture
BURGEOD Jean-Paul	1 rue de Roumotte	Piscine
DEFRASNE Jean-Marie	3 rue Chopin	Garage bois
TRAVOSTINO Claude	2 rue du Hameau	Abri de jardin
SUCHET Christophe	8 rue Mozart	Panneaux photovoltaïques
LAVISSE Patrick	12 rue des Tilleuls	Véranda
PERROT Jacqueline	Grande Rue	Véranda
FOURNIER Julien	4 allée Louis Jahier	Abri de jardin
CLERC Laurence	8A allée Louis Jahier	Abri de jardin
CORNEILLE Dorothée	26 rue des Tilleuls	Changement de destination : chambre en atelier de couture

L'école

2008/2009

en quelques chiffres

L'État, avec la décentralisation, a transféré certaines compétences aux mairies. La commune a ainsi la charge des écoles publiques. Elle en assure donc à titre de dépense obligatoire "la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement". La commune recrute et rémunère les personnels non enseignants de ces écoles. L'État garde les compétences liées à l'enseignement.

À Saône, deux écoles (élémentaire et maternelle) existent :

École élémentaire

2 sites : Mairie, Messarde

Directeur : M. Michel GUYON

10 classes

Enseignants :

CP : M^{me} KLEIN, 25 élèves

CP/CE1 : M^{me} CRANCE, 22 élèves

CE1 : M^{me} MONNIER, 24 élèves

CE1/CE2 : M^{mes} MOREL et MANDY, 21 élèves

CLIS : M^{me} GONZALEZ, 13 élèves

CE2 : M^{me} JUJIF et M. OSSWALD, 23 élèves

CM1 : M. WINKELMULLER, 26 élèves

CM1 : M. THIBAUT, 24 élèves

CM2 : M^{me} LAB, 24 élèves

CM2 : M. LEHEC, 23 élèves



École maternelle

Directrice :

M^{me} Pascale STOFFLETH

5 classes

Enseignants :

M^{mes} STOFFLETH et PERNET, 23 grands

M^{mes} BILLOT et PERNET, 17 grands, 5 moyens

M^{mes} TEMPESTA et PERNET, 23 moyens

M^{me} CASSARD, 14 moyens, 9 petits

M^{me} NICOLLET, 20 petits, 3 tout-petits

De nombreuses activités sont également financées par le budget communal : cours de natation (pris en charge totalement), sorties de ski (participation de la commune et du Conseil général), voyages scolaires et sorties scolaires (participation de la commune à hauteur de 20 %).

Mais également l'achat des fournitures scolaires, l'achat et le renouvellement de mobilier, de matériel pédagogique, informatique...

Le projet de regroupement de l'école élémentaire sur un seul site est à l'étude

Pour l'instant, le site n'est pas encore défini. Une étude de faisabilité est en cours afin d'étudier la meilleure implantation possible pour ce groupe scolaire, en tenant compte de la circulation, de la dépose sécurisée des enfants, des parkings, etc. Cette étude devrait durer environ 8 mois, au terme desquels nous aurons plusieurs scénarii et des éléments précis qui guideront le choix définitif du site. Un comité de pilotage composé d'élus et d'un représentant des enseignants, des parents d'élèves et du périscolaire travaillera tout au long de cette étude pour affiner le projet.

SAÔNE, il y a cent ans



En 1909 M. Maire Charles dirige depuis les dernières élections de mai 1908, les affaires communales. Au début du siècle, Saône est encore un village rural avec une économie essentiellement agricole.

Dès le mois de janvier, le département envisage la création d'une voie de chemin de fer "d'intérêt local" reliant Besançon à Sancey. Le conseil municipal de Saône est sollicité et doit se prononcer sur l'allocation d'une subvention de 10000 Frs et la concession gratuite des terrains communaux pour permettre l'exécution et la réalisation de l'ouvrage. Ne prévoyant aucune halte à Saône, le conseil considère que le projet ne présente aucune utilité et que les relations de la commune avec celles desservies par le tracé sont "tout à fait inutiles".

Sur le plan des finances, la commune confirme sa bonne gestion de 1907 en clôturant son exercice de 1908 avec un excédent de 19162.47 Frs. En février, le conseil décide d'accorder une subvention de 20 Frs à un comité constitué pour élever à Besançon un monument en hommage à P-J Proudhon, disparu en 1865. Quant à la compagnie des sapeurs-pompiers de Saône, elle se voit attribuer en mai par le préfet une subvention de 102 Frs destinée à dédommager les soldats du feu ayant subi une interruption de travail à la suite d'un accident en intervention ou pour l'achat de matériel nouveau.

Après le renouvellement du bail entre la commune et la direction départementale de la Poste, des travaux jugés "nécessaires et urgents" sont engagés en mars dans le bâtiment occupé par le bureau de poste. Autre bail renouvelé, celui du presbytère avec le "desservant de la paroisse" pour un montant mensuel de 100 Frs. Mais la gestion des bâtiments communaux présente parfois quelques difficultés. En effet les derniers travaux du clocher de l'église, datant de 1898, ont conduit à la naissance d'un litige entre la commune et l'entreprise retenue. Pour clore ce conflit qui s'éternise, le conseil décide d'autoriser le maire à passer une transaction avec cette même entreprise et ce dans les plus brefs délais.

Mais dans cette commune ceinturée par les bois, l'une des activités principales du conseil réside dans la gestion des forêts. Le conseil municipal du 29 août est entièrement consacré à ce sujet, il faut fixer les diverses taxes, délimiter le périmètre des bois concernés par les coupes ou encore prévoir les travaux des chemins forestiers... Pour les coupes ordinaires, le prix d'abattage est fixé à 5 Frs par portion, somme que les affouagistes devront régler avant toute coupe. De plus le conseil décide de reconduire le service du cantonnier jusqu'en juin 1910.

Cent ans après, Saône a traversé les turbulences du siècle en opérant une profonde mutation et en connaissant une forte croissance.

Source : archives municipales

Dans le monde, 1909 c'est aussi le :

- **17 février** : disparition du chef apache Geronimo, avec lui disparaît l'un des symboles de la résistance à l'impérialisme américain.
- **25 juillet** : Blériot traverse la Manche à bord de son monoplan, reliant la France à l'Angleterre en 36 minutes.
- **8 novembre** : avec 205 km/h, le pilote français Hémary réalise au volant d'une Benz le nouveau record mondial de vitesse.
- **21 décembre** : Après cinq tentatives infructueuses, Robert E. Peary est reconnu comme le conquérant du Pôle Nord.

Source : le journal du 20^e siècle

Téléthon 2008

Malgré le froid et la pluie, nous étions tous au rendez-vous ce samedi 6 décembre 2008.

Cette journée matinale a débuté par un copieux petit déjeuner, salle Guinemand, servi par les membres du Club du 3^e âge. Un marché de Noël nous proposait les différentes réalisations du club afin de décorer et illuminer nos tables pour les fêtes de fin d'année.



Dans les coulisses, les abeilles se préparaient à accueillir les animations variées de l'après-midi. À 13 heures, la dizaine de cyclistes, très motivés, ont ouvert les festivités, entre deux averses d'une pluie froide. Une boucle de 60 km avec des arrêts dans certains villages (Tarcenay, Foucherans,

l'Hôpital-du-Grosbois, Champlive, La Chevillotte) a permis de collecter des dons. Chaque village offrait une collation et une boisson chaude pour réchauffer et encourager nos sportifs.

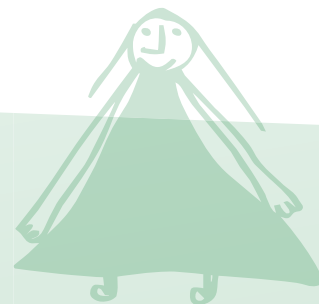
À l'Espace du Marais, des animations ludiques orientées plus ou moins sur le handicap, proposaient des stands variés (peinture avec la bouche, basket poubelle, parcours en fauteuil roulant, stand maquillage, ping-pong, jeux de société à la découverte des maladies génétiques, lecture pour les enfants, promenade à cheval).

Puis, en fin d'après-midi, devant un large public, CATS nous a offert un spectacle de danse, riche en qualité et en couleurs. Les spectateurs pouvaient se désaltérer à la buvette tenue par les boulistes, déguster des gaufres, des frites ainsi que des gâteaux offerts par les Saônois et les associations (Foot, ACCA). La soirée s'est poursuivie par un concert proposé par la Batterie Fanfare de Saône et s'est clôturée par une soupe cuisinée par les bénévoles de l'ADMR.

Bravo et merci à tous les acteurs de cette manifestation : le Club du 3^e âge, l'Amicale des Boulistes, la Batterie Fanfare, le Club de foot, MEJ, l'Amicale, les donneurs de sang, l'ACPG-CATM, l'Espérance cycliste de Saône, M. Robert (pour le prêt du cheval), NETTO, Casino, les élus du conseil municipal, nos deux Messieurs Loyal, l'Amicale des Pompiers, qui ont permis de collecter 3103,27 €, somme reversée intégralement à l'AFM.



ZOOM SUR Les femmes ET LE CONSEIL municipal



« L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain et ses probabilités de bonheur. »

Stendhal

En France pendant longtemps les femmes sont écartées des affaires publiques, le refus du suffrage féminin et a fortiori leur non éligibilité lors des élections locales et nationales reposent sur l'idée de la spécificité des femmes et de leur rôle dans la société. Cette idée est entretenue et développée sur un double argumentaire pour le peu contradictoire.

Pour certains les femmes sont trop "différentes, immatures, influençables et inférieures" pour prendre part à la vie publique. D'autres considèrent en revanche que les femmes valent mieux que ces "luttes de forum" dans lesquelles elles compromettraient "leur dignité d'épouse et de gardienne du foyer".

Au cours du XX^e siècle plusieurs propositions de loi visant à reconnaître le droit de vote et d'éligibilité aux femmes sont déposées, notamment en 1925, mais toutes finalement avorteront face à l'hostilité du Sénat. Dans le même temps se développe dans le pays un fort mouvement féministe qui milite pour l'obtention de ces droits déjà reconnus dans de nombreux pays européens (Finlande 1906, Allemagne 1918, Irlande 1928...).

Des revendications, entendues dès 1942 par le général de Gaulle, se traduisent le 21 avril 1944 par l'art 17 de l'ordonnance portant sur l'organisation des pouvoirs publics en France après la libération, qui dispose : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. » Le premier vote des femmes intervient lors des élections municipales d'avril 1945.

À Saône, le 29 avril 1945 lors du premier tour, pour la première fois deux femmes, M^{mes} Jahier Hélène et Bouton Julia se présentent devant les

électeurs et... électrices. Mais le résultat des urnes est sans appel en recueillant respectivement 94 et 70 voix sur les 266 suffrages exprimés, elles ne sont pas élues et ne se représentent pas au second tour. Le conseil reste donc exclusivement masculin.

Une population sans doute pas prête à franchir ce pas et une déconvenue qui marque peut-être les esprits puisque aucune autre femme ne tentera l'aventure lors des quatre élections municipales suivantes : 1947, 1953, 1959 et 1965.

Il faut attendre presque trois décennies avant de voir pour la première fois une femme élue au conseil municipal de Saône. En effet lors des élections de 1971, M^{me} Kolly Monique est élue au premier tour avec 60 % des suffrages exprimés. Seule femme sur les treize membres du conseil, elle siège dans les commissions des impôts et de l'aide sociale. Une élection qui ouvrira la voie dans notre commune alors que dans le même temps se dessine dans le pays l'émancipation des femmes qui transforme leur place et leur rôle dans la société.

Autre événement en 1977, pour la première fois une femme va accéder à un poste à responsabilité au sein de la municipalité puisque M^{me} Guyot Marie-Claude, seule femme élue lors de ces élections municipales, devient second adjoint au maire. Elle participera entre autres aux commissions des affaires sociales et de la jeunesse.

Dès lors le nombre de femmes élues au conseil ne cesse de croître même s'il reste limité. Aujourd'hui encore, les femmes sont largement minoritaires, elles ne représentent qu'un tiers des membres élus lors des dernières élections de mars 2008. Une situation qui pourrait cependant fortement évoluer lors des prochaines élections prévues en 2014 puisque les candidats se verraient dans l'obligation d'appliquer, et ce pour la première fois à Saône, la loi sur la parité, si d'ici là, la population de la commune dépasse les 3500 habitants... Avis aux amatrices.

Sources : assemblée-nationale.fr / archives municipales.

Vide-grenier 2008

Très tôt le matin, les premiers froids de l'automne nous accompagnant, la Commission Animations ainsi que des élus étaient tous prêts à accueillir les premiers arrivants sur le parking de l'Espace du Marais. Dès 6 heures, les nombreux exposants envahissaient la place pour installer leurs étals qui rapidement se couvrirent d'objets hétéroclites. Cette année, le nombre de participants était de 183 et il a donc été

nécessaire d'occuper les allées longeant le gymnase. Le soleil a accompagné, toute la journée, les chaland.

Les visiteurs, nombreux, ont arpenté les allées à la recherche de la bonne affaire ou de l'objet qui complètera une collection. Comme chaque année, l'association des Boulistes a proposé petite restauration et buvette pour plus de convivialité.

RECETTES DE CUISINE

QUICHE AU SAUMON ET ASPERGES VERTES

Ingrédients pour 1 tarte : 1 rouleau de pâte brisée / 1 petit bocal d'asperges vertes / 400 g de filet de saumon / 2 cuil. à soupe d'huile d'olive / 3 œufs / 20 cl de lait entier / 25 cl de crème liquide / 50 g de gruyère râpé / muscade / 1 cuil. à café de paprika / sel, poivre.

- Égoutter les asperges. Les couper en morceaux de 5 cm. Préchauffer le four à 180 °C.
- Couper le filet de saumon en lamelles de 1 cm d'épaisseur. Assaisonner de sel, poivre et paprika. Faire chauffer l'huile dans une grande poêle et y saisir le saumon 1 mn sur feu vif, puis l'égoutter dans une passoire et laisser refroidir.
- Dérouler la pâte dans un moule, y répartir le saumon et les asperges.
- Battre les œufs, incorporer le lait, la crème et le gruyère râpé. Saler, poivrer, parsemer de muscade. Verser délicatement cette préparation sur le fond de tarte. Glisser au four et cuire 45 mn.

Vin : Quincy (blanc du Cher).

FONDANT À L'ORANGE

Préparation : 20 mn / **Cuisson :** 30 mn

Ingrédients pour 6 personnes : 115 g de beurre / 115 g de sucre / 2 œufs / 115 g de farine / 2 grosses oranges juteuses, non traitées / 1/2 sachet de levure chimique / 150 g de sucre glace.

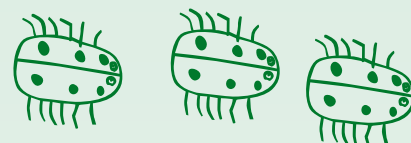
- Préchauffer le four à 200°C (th. 6-7).
- Dans une terrine chaude, travailler le beurre à la cuillère en bois pour le rendre crémeux.
- Incorporer petit à petit le sucre en poudre puis les œufs, les uns après les autres, en continuant le pétrissage de la pâte.
- Ajouter ensuite la farine, le jus et le zeste finement râpé d'une orange, et la levure chimique. Malaxer jusqu'à l'obtention d'une texture homogène.
- Verser la préparation dans un moule à manquer (de 24 cm de côté ou 24 cm de diamètre) préalablement beurré, puis enfourner pendant 30 mn.
- Réaliser le glaçage : dissoudre le sucre glace dans un peu du jus de la 2^e orange pour que la crème soit coulante et épaisse. Démouler le gâteau sur un plat de service, dès la fin de cuisson. Arroser le gâteau encore chaud avec la moitié du glaçage (il doit devenir parfaitement moelleux). Quand le fondant est froid, étaler le reste du glaçage dessus. Conserver le gâteau à température ambiante jusqu'au moment de servir.
- Décoration en plus : juste avant d'étaler le glaçage, décorer le dessus du fondant de quelques lanières de zeste, découpées dans la seconde orange et blanchies à l'eau bouillante.

Le COMPOST Dans son jardin... c'est facile !



Le compostage,
une méthode efficace pour :

- limiter les quantités de déchets à traiter
- trier et valoriser les déchets de cuisine et jardin
- produire son propre terreau.



Le SYBERT organise une **réunion publique sur le compostage individuel** **mardi 12 mai 2009** à 18 h 30 à la salle des Fêtes Joseph Guinemand :

- Quoi composter ?
- Comment réussir un bon compost ?
- Comment l'utiliser ?
- Quels sont ses intérêts économiques et écologiques ?

Nous répondrons à toutes les questions que vous vous posez.

que peut-on Composter ?

- Des déchets de cuisine : épluchures, fruits et légumes, marcs de café, thé avec filtre...
- Des déchets de jardin : feuilles mortes, gazon en fines couches, taille de haies coupées en petits morceaux, fleurs fanées...
- Et aussi en quantité plus limitée : fumiers d'animaux, cendres de bois froides, copeaux et sciure non traités, essuie-tout...

Comment Composter ?

- Bien diversifier les apports en mélangeant les produits verts et humides (épluchures de fruits et légumes...) et les produits bruns et secs (paille, branchages broyés, feuilles mortes, herbes séchées, papier...)
- Aérer régulièrement le compost pour donner de l'oxygène aux micro-organismes
- Surveiller l'humidité, le compost doit être humide comme une éponge, arroser en période sèche.

Pour vous permettre de transformer et valoriser vos déchets biodégradables en un engrais naturel, le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets) vous propose de **commander votre composteur en bois à prix réduit : petit modèle (300 litres) : 28 € / grand modèle (600 litres) : 33 €.**

Vous pouvez encore commander votre composteur pendant les sessions de juin, juillet, septembre octobre et décembre. Des plaquettes et bons de commande sont disponibles à la mairie.



La livraison à domicile est obligatoire (+15 €). Chaque composteur est livré avec un bioseau de 10 litres pour collecter vos déchets de cuisine et un guide du compostage.

Pour toute information ou pour commander votre composteur à tarif préférentiel, contactez Sandrine Renaud (chargée de mission "Prévention des Déchets") au SYBERT en téléphonant au 03 81 21 15 60 ou par e-mail sur sandrine.renaud@grandbesancon.fr.

SYBERT - "La City" - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex
Tél. 03 81 21 15 60 - Fax 03 81 21 15 61 - secretariat.sybert@grandbesancon.fr.



cérémonie du 11 novembre



Le 11 novembre 1918 était signé dans la forêt de Compiègne l'armistice de la première guerre mondiale mettant ainsi un terme à plus de quatre ans d'un combat sanglant et destructeur. Au lendemain de ce conflit, la France est un pays dévasté et ruiné. Quant au bilan humain, il est très lourd, les tués et les blessés se comptent par millions. Saône n'est pas épargné par ce drame.

Tout au long du conflit la commune contribue à l'effort de guerre en votant à plusieurs reprises des crédits pour le paiement "des réquisitions imposées par l'autorité militaire", en participant à la souscription à l'emprunt national ou encore en accordant des subventions à divers comités comme celui des prisonniers de France ou celui de l'union des femmes de France.

Durant les combats, la commune est meurtrie à plusieurs reprises, elle voit 21 de ses enfants tomber sur le champ de bataille dans l'horreur des tranchées. Parmi eux Marcel Riffiod, mort le 20 septembre 1914, à l'âge de 23 ans, sur le plateau de Massenaucourt (Oise) à 4 h du matin, par suite de blessure, ou encore Francis Sallet, mort le 7 février 1915 à 16 h 15, à Soissons sur le champ de bataille.

C'est en 1920, deux ans après l'arrêt des hostilités, qu'est inauguré le monument aux morts de la commune en mémoire de ces hommes.

90 ans plus tard, le 11 novembre 2008, était commémoré au monument aux morts de Saône comme partout en France le sacrifice de ces hommes qui auront donné leur vie pour défendre nos valeurs et notre liberté. Après la lecture, par des élèves de CM1 / CM2, du message du ministre des Anciens Combattants, M. le Maire a rappelé, devant l'assemblée qui avait bravé la pluie et le froid, l'importance du devoir de mémoire notamment

envers les jeunes générations et ce, en tirant toutes les conséquences de l'histoire afin d'éviter que les horreurs de la guerre ne se répètent.

Durant cette cérémonie, ont été décorés par le commandant du 7^e bataillon et les représentants des associations des anciens combattants :

- M. FERREUX Pierre : Croix du combattant et commémoration Algérie.
- M. MOTTA Séraphin : Titre de reconnaissance de la nation.
- M. NICOLAS Jean-Claude : Titre de reconnaissance de la nation.

Au rythme de la Batterie Fanfare et dans les pas du 7^e bataillon, élus, officiers, sapeurs-pompiers, ainsi que le public présent se sont rendus à la salle Guinemand pour un apéritif offert par la municipalité.

Sources : archives municipales, Histoire locale de Saône (CEGFC).



Bâtiments basse Consommation



Monsieur le Maire Alain VIENNET, accompagné de quelques membres du conseil municipal, a participé à l'inauguration, et remise de diplômes aux résidents, des Maisons Contoz estampillées Bâtiments Basse Consommation (BBC). Ce projet fait partie des premières constructions de ce type, bâties sur le territoire national.

L'école de handball à l'honneur

La Fédération Française de Handball, par l'intermédiaire de la Commission Nationale de Développement, a décidé d'accorder le label Argent "École de handball" pour la saison 2008/2009 à l'Entente Saône-Mamirolle Handball.

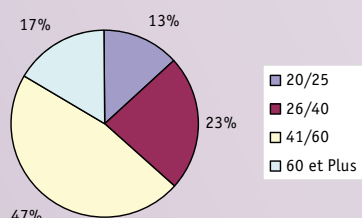
Cette décision est la résultante du travail effectué par le club au niveau des jeunes enfants tant sur le plan des conditions d'accueil, de l'initiation au handball proposée par des entraîneurs compétents et qualifiés, que de la formation en vue d'affronter leur futur statut de citoyen. Félicitations !



Bilan CCAS 2008

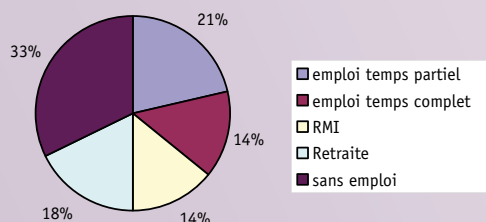
30 personnes, dont certaines plusieurs fois dans l'année, ont eu besoin de l'aide du CCAS (Centre Communal Action Sociale) de Saône en 2008, aide financière, conseils, rédaction de CV ou de courriers...

1/ RÉPARTITION DE LA POPULATION AIDÉE PAR ÂGE



On constate que la tranche d'âge 41/60 ans est la plus touchée ; elle représente pratiquement 50 % des demandeurs. Si on considère la tranche d'âge des actifs (26 à 60 ans), cela représente 70 %.

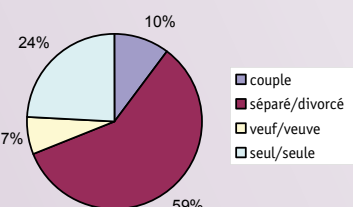
2/ RÉPARTITION DE LA POPULATION AIDÉE PAR SITUATION PROFESSIONNELLE



50 % des demandes émanent de personnes au RMI ou sans emploi. Les demandes émanent à part égale de personnes travaillant à temps complet et de personnes au RMI. Retraités et

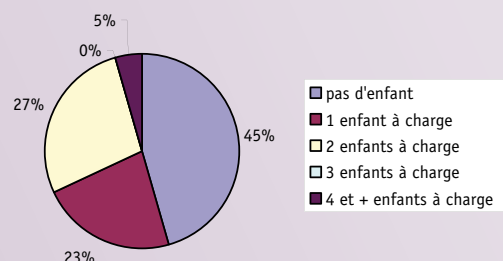
employés à temps partiel sont aussi nombreux. Les personnes sans emploi sont les jeunes qui n'ont jamais encore travaillé, et les personnes au chômage indemnisées.

3/ RÉPARTITION DE LA POPULATION AIDÉE PAR SITUATION MATRIMONIALE



Les personnes séparées ou divorcées forment le plus gros contingent des demandeurs (plus de la moitié).

4/ RÉPARTITION DE LA POPULATION AIDÉE PAR NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE

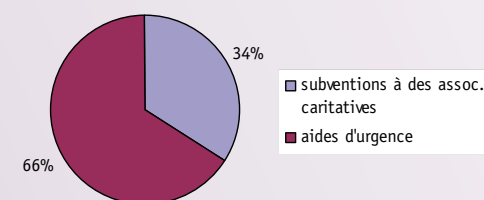


55 % des demandeurs ont 1 ou plusieurs enfants.

Certaines personnes viennent une seule fois, une aide d'urgence leur permet de repartir (attente d'un salaire, apurement d'une dette).

Malheureusement, nous constatons que pour la plupart, la situation de fragilité et de dette est récurrente, soit à cause d'un mauvais contrôle de leur budget, soit à cause de leur situation de séparation, de maladie ou de salaire trop faible. Pour beaucoup, c'est bien sûr, la multiplicité des causes qui ne leur permet pas de se sortir de mauvaises situations.

5/ RÉPARTITION DU BUDGET CCAS 2008 / UTILISATION



BÛCHERONNAGE

La commune a organisé et financé le vendredi 24 octobre 2008 une journée de formation au bûcheronnage. 13 personnes étaient présentes et ont été fortement intéressées par les propos tenus par le formateur.



La matinée a été consacrée à tout ce qui concerne la théorie d'abattage d'arbres (charnière, abattage en 3 points...), la sécurité, l'outillage, l'habillement... À l'écoute de ce que disait le formateur, il est vite apparu que la sécurité doit occuper une part très importante des préoccupations des affouagistes, ainsi que l'entretien correct du matériel (tronçonneuse). De nombreuses questions furent posées et des corrections dans les manières de procéder furent vite mises en évidence.

L'après-midi, tout le monde s'est retrouvé sur le terrain pour une mise en pratique des théories du matin car il y a sans doute un monde entre un arbre abattu sur le papier et le visuel. Du grand art.

Parmi les 3 façons de bûcheronner, notre guide nous a surtout éclairés sur la coupe de gros arbres en 3 points de retenue, le dégagement du pied de l'arbre à couper, ainsi que ses abords pour effectuer un repli au cas où. Il valait mieux ne pas parier sur une erreur du formateur car il a toujours réalisé ce qu'il avait annoncé.

En conclusion, de vifs remerciements sont à adresser à la commune pour cette initiative qui, espérons-le, contribuera à rendre plus performants les affouagistes, l'idée étant de reconduire cette opération.

Concerts orchestres du Grand Besançon

Le 9 décembre 2008, tous les Saônois étaient conviés à venir écouter, Espace du Marais, des concerts proposés par les orchestres du Conservatoire du Grand Besançon.

En première partie, Christophe Bouriez dirigeait, avec grand talent, l'orchestre d'harmonie H02. En second lieu, le Grand ensemble de Cuivres, sous la direction de Pierre Kumor, nous a permis d'entendre entre autres "L'arrivée de la Reine de Saba" de Haendel ou la "Romance" de Tchaïkovski.

Tous ces jeunes musiciens nous ont fait partager leur passion pour la musique et leur plaisir de jouer ensemble, face à une assemblée attentive et admirative devant ces jeunes talents.



Spectacle à la médiathèque



Mercredi 17 décembre, environ 50 enfants, certains accompagnés de leurs parents, investissaient la médiathèque pour assister au spectacle offert par la commune.

Pâte de fruit, Chocolat et Dentifrice ont fait rire petits et grands spectateurs avec leurs plaisanteries et leurs maladresses.

"Catastrophe" fut un moment agréable qui marquait joyeusement le début des fêtes de Noël 2008 !

Le comité de jumelage renaît



Sous l'impulsion de la municipalité, des représentants d'associations du village, des élus, de nouveaux bénévoles et des adhérents de longue date, se sont réunis pour redonner vie au Comité de Jumelage de la commune, mis en sommeil depuis quelque temps. Avec l'expérience des uns et l'enthousiasme des autres, il devrait repartir du bon pied.

Les réunions de travail furent empreintes de beaucoup de dialogues, d'échanges d'idées entre les membres présents et les élus. Le débat ne pouvait avoir lieu sans se remémorer le passé. Cette période a été longuement développée.

Des idées d'activités à foison ont été évoquées. Il faut maintenant faire un choix pour bâtir un programme. Dans un premier temps, il convient surtout de renouer le contact avec nos villes jumelles afin de connaître leurs intentions et leurs motivations.

Depuis 1995, des bénévoles se sont mobilisés pour donner une coloration particulière à cette animation locale, dont la renommée avait largement dépassé les limites de la commune.

Selon les prescriptions des statuts, cette association est gérée par un Conseil d'administration composé de quinze membres minimum. 1/3 sont des membres de droit (le maire et des conseillers municipaux) et les 2/3 sont des membres adhérents.

Après avoir donné l'élan nécessaire, le maire, qui est membre de droit, a souhaité confier l'organisation et la gestion à un membre adhérent. Après s'être réunis, les 16 membres élus composant le Conseil d'administration, ont désigné comme suit le bureau : présidente, Hélène ANNINO ; président délégué, Mathieu GOGUEL ; vice-président, Patrick FREYERMUTH ; trésorière, Danielle MANDIN ; secrétaire, Emilio JUAREZ ; secrétaire adjointe, Lina MICHELI.

Il est fait appel à toutes les bonnes volontés du village, notamment les jeunes qui pour-

raient apporter une nouvelle vitalité, de la motivation, des idées neuves pour rendre ce jumelage plus attractif. Un appel est donc lancé afin qu'ils viennent rejoindre le groupe qui vient de se constituer.



Les dates des manifestations pour 2009 n'ont pas été arrêtées. La présidente et son équipe sont déjà sur la brèche. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la présidente au 03 81 55 90 25, ou le secrétaire au 03 81 55 87 35.

Les expositions de rentrée à l'OUTO "L'art sur un plateau"

Un petit coup de machine à remonter le temps... Septembre 2008, Philippe Tatre : de surprenants galets à plumes, ni galets, ni oiseaux ; octobre 2008, Gérard Mainier : des peintures captant le frémissement de la terre, du ciel, de l'eau, de la vie ; novembre 2008 : Régina Lemoigne : un fascinant chemin de pièces de grès émaillé aux riches irisations de céladon.



Gérard Mainier

Trois formes d'expressions singulières. Trois visions à partager. Trois temps forts pour renouer avec le monde sensible qui nous entoure.

Un an auparavant, en 2007, trois artistes s'étaient succédés, dévoilant chacun une facette de la complexité de l'être humain.

L'année prochaine, à la rentrée scolaire, de nouveau l'Outo accueillera trois expositions successives : un rendez-vous rituel est instauré, toujours avec le même esprit : proposer des œuvres stimulantes, de haut niveau, qui parlent au plus grand nombre.

Nous traversons une époque qui démontre avec violence les méfaits de l'emprisonnement des esprits, du dédain pour la pensée délicate et nuancée, du mépris pour l'Humain détrôné par l'objet éphémère. En réaction à cela, le comité de lecture de l'Outo a à cœur de développer une programmation qui ouvre des perspectives, invite à partager des plaisirs, suscite des intérêts. Le succès grandissant des expositions démontre que le défi qu'il s'est fixé est en passe de se réaliser.



Philippe Tatre



Régina Lemoigne

VISITE DES ÉLUS À INODIP

Le 26 novembre 2008, les élus étaient conviés pour une visite de l'usine Inodip installée dans la zone industrielle de Saône.

Le responsable local, épaulé par M. Simonin, président du groupe du même nom, nous a commenté l'utilisation des différentes machines et presses installées dans les locaux de fabrication.

Le groupe Simonin prend en charge des études à la réalisation de pièces complexes, en étroite collaboration avec les services techniques de ses donneurs d'ordres de l'automobile, de l'électronique, de l'électro-ménager, de l'électricité, du bâtiment, des loisirs, de l'informatique, de l'aérospatial, des télé-communications, de l'aéronautique, de la bureautique, du médical...

Le groupe Simonin s'étend sur plusieurs sites, dans la région, en Bretagne et au Maroc.

Cette visite nous a permis de découvrir un savoir-faire pointu, d'échanger et de mieux connaître une partie du tissu économique de notre commune.



Saveurs et passions 7 et 8 février 2009

Après plusieurs mois de préparation, nous nous sommes retrouvés vendredi après-midi pour organiser l'installation des exposants de cette 5^e édition de Saveurs et Passions. La disposition des stands fut rendue compliquée par le nombre important des demandes que nous avons limité à 63. Samedi dès 14 heures, les premiers badauds pouvaient découvrir bijoux, peintures, mosaïques, linge de maison, poupées et animaux en laine du plus bel effet, et bien d'autres choses encore, fruits de l'imagination et du savoir-faire de ces artistes.

Chacun a pu déguster miel, pains variés, fromages, beurre fabriqué à l'ancienne sur place, et chaque visiteur, muni de son verre sérigraphié offert à l'entrée, a pu se délecter de vins issus de divers terroirs. Une odeur finement persillée invitait à goûter les escargots cuisinés et présentés de différentes façons.

Pour la première fois, un brasseur canadien installé dans la vallée de la Loue était accueilli, lequel nous a fait apprécier ses différentes bières.

De petits groupes de personnes s'arrêtaient volontiers devant les quatre écrivains présents cette année sur l'exposition.

Dimanche soir, après un week-end riche en échanges et découvertes, les organisateurs et les exposants étaient globalement satisfaits.

La commission travaille dès à présent sur la 6^e édition.



Repas des anciens

252 personnes de plus de 65 ans ont participé à cette journée à l'espace du Marais, le 10 janvier 2009.

L'animation était assurée par l'orchestre Diapason de Christian Simon, et un spectacle de danses du 19^e siècle a été présenté par le groupe la Varsoviennne. Tous les invités ont pu danser et certains ont interprété avec brio quelques chansons de Georges Brassens.

De nombreux élus, leurs conjoints ainsi que des bénévoles ont assuré le service.

Traditionnelle, cette journée est l'occasion pour chacun de se revoir, d'échanger des nouvelles...

Le repas, préparé cette année par le traiteur Eduardo, a été également très apprécié.

Les élus volontaires et les bénévoles du CCAS ont distribué 97 colis à celles et ceux qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas participer à cette journée. Cette distribution est également l'occasion de rencontres et d'échanges entre habitants de Saône et élus, toujours enrichissants.



JarDiniers amateurs

La saison du jardinage se profile avec ces belles journées ensoleillées. L'entretien de nos espaces extérieurs également ! Dés-herbage des allées et des terrasses, tonte de la pelouse, mise en place du jardin. En effet... des pissenlits vont sortir leurs boules jaunes entre les dalles, des pucerons vont s'installer insidieusement sur les jeunes pousses des rosiers, des limaces vont investir le potager et des taches malheureusement récurrentes vont apparaître sur les feuilles de nos plantations. Nous allons ressentir alors le besoin irrésistible de dégainer le pulvérisateur et les bidons de pesticides, dont les étiquettes arborent terrasses vierges, beaux gazons "Anglais" et autres splendides légumes presque trop parfaits... Oui mais voilà, cela n'est pas sans conséquence, non seulement pour notre environnement mais également pour nous ! Alors comment faire ?



En premier lieu, il faut savoir que les substances qui composent les pesticides sont retrouvées dans tous les compartiments de notre environnement : le sol, l'air et l'eau, que ce soient les cours d'eau ou les nappes souterraines. En plus de polluer le milieu, les conséquences sur le long terme sont insidieuses et souvent très lourdes : érosion et tassement des sols nus, appauvrissement voire éradication de la microflore et de la microfaune indispensables au bon fonctionnement d'un sol, impact sur les organismes non nuisibles, accumulation dans les chaînes alimentaires, impact sur la santé humaine, notamment celle des personnes qui les utilisent et problèmes d'élimination des déchets de produits (emballages), ces derniers étant coûteux à retraiter et suivant rarement la bonne filière d'élimination.

« ... et si on faisait alors autrement ! » Oui, les jardiniers français sont les seuls en Europe à utiliser autant de pesticides, notamment pour le désherbage, et autant d'engrais chimiques. Voici quelques pistes et solutions pouvant être mises en œuvre.

Concernant le désherbage

Allées, terrasses, cours : arrachage, binage, balayage sont des techniques contraignantes et fatigantes pour certains mais toujours efficaces ! Il faut revoir également nos schémas de "propreté" et que nous acceptions quelques pousses d'herbes spontanées, que nous gérerons par un désherbage thermique par exemple : une bonne casserole d'eau bouillante sur de jeunes pousses et nous pouvons être sûrs de ne plus en parler. Du matériel spécifique existe pour le particulier (gaz), la réussite étant liée à une intervention précoce (jeunes plantes) et régulière. Et pourquoi ne pas laisser les joints de pavés s'enherber ? Plus aucune contrainte à part la tonte...

Les massifs et le potager : eh oui ! on retrouve l'arrachage et le binage ; pensez que le binage vaut deux arrosages ! Nous rajouterons les plantes couvre-sol qui occuperont la place des herbes indésirables, de même pour les paillages. De nombreux matériaux existent : écorces d'arbres, paillettes de lin, écorces de fèves de cacao, toiles en fibres végétales.

Concernant les maladies

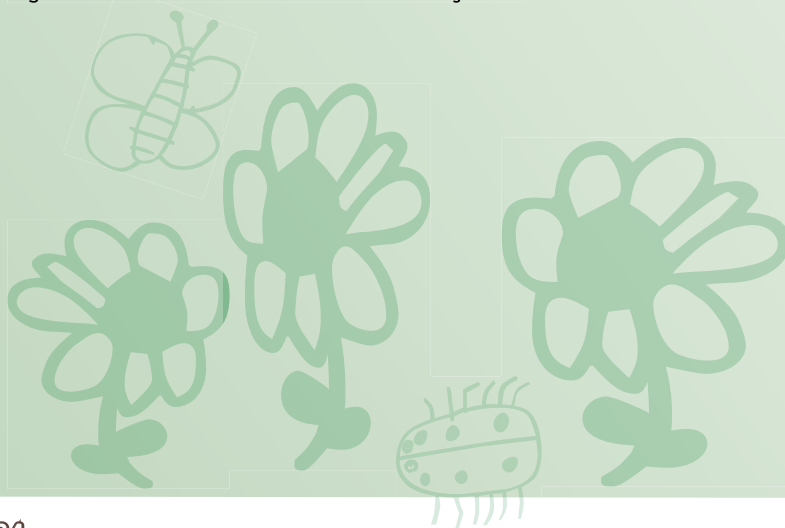
Un sol en bonne santé sera gage d'une plantation en bonne santé. L'aérer et le fertiliser (compost ou fumier composté) permet d'assurer son bon fonctionnement et favoriser la vie microbienne du sol. Aérons nos plants ! Taillons les excès de branches, ne plantons pas trop serré afin d'empêcher la stagnation d'eau et d'humidité propice au développement des maladies. Surveillons et coupons rapidement les parties atteintes pour éviter la propagation des maladies et détruisons-les au feu. Pensons aussi à désinfecter les outils à l'alcool.

En termes de traitements, la bouillie bordelaise est le plus connu, mais d'autres préparations préventives existent (décoction de prèles ou de consoues...).

Concernant les insectes nuisibles

En premier lieu il ne faut pas s'affoler et accepter quelques pucerons ou chenilles sur nos plantations, tout en favorisant la venue des auxiliaires que sont nombre d'insectes, oiseaux, batraciens et autre hérisson. Les insectes auxiliaires, notamment, font souvent les frais d'un traitement insecticide intempestif, faute d'une reconnaissance correcte de notre part.

Créer la diversité par la plantation d'espèces à fleurs qui attireront les butineurs par exemple, mettre en place des refuges – haies, lierres, murets dans lesquels s'abriteront et se nourriront d'autres précieux collaborateurs. Refuser l'uniformité pour permettre un équilibre naturel entre les organismes nuisibles et les auxiliaires du jardin.



un soleil à ma porte



**La commune de Saône
a le plaisir de vous offrir
quelques graines de tournesol.**

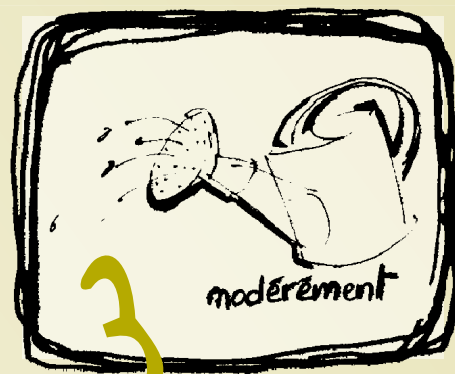
En suivant les conseils de plantation,
vous pourrez participer au fleurissement
de l'ensemble du village :
**au mois de juillet, le jaune éclatant
des centaines de fleurs**
que vous aurez, chacun, contribué à faire éclore,
illuminera tout notre village.



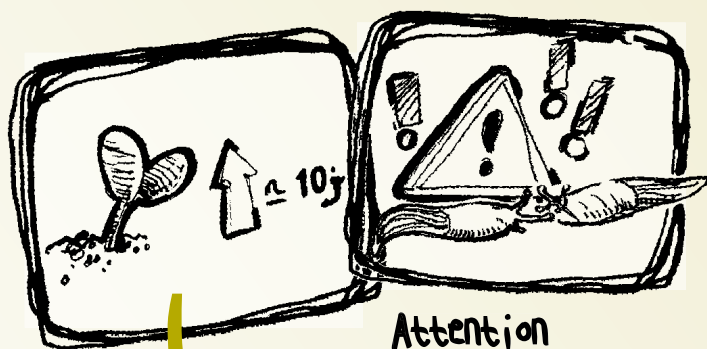
Fin avril



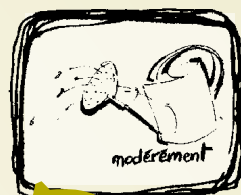
Gros pot
ou pleine terre



modérément



Attention
aux limaces !



Continuer
à arroser



Bouquet
ou graines en septembre
pour semer l'année suivante
ou pour les oiseaux l'hiver

Commune de Saône, avec la participation des agriculteurs, des chasseurs, des écoles et des commerçants.

"Le printemps
c'est quand la neige fond
et qu'elle repousse en gazon."

(paroles d'enfants)



Saône, votre commune > bulletin d'informations communales

Mairie : 23 rue de la Mairie - 25660 Saône - Tél. 03 81 55 71 31 - Fax 03 81 55 89 58 - www.saone.fr.st - Mail : mairie.saone@wanadoo.fr

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h 45 ; le samedi de 9 h à 11 h 45.



Directeur de la publication : Alain Viennet. **Responsable de la communication :** Nicole Filsjean.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : C. Bobillier, P. Delcey, P. Di Benedetto, V. Faivre, N. Filsjean, FREDON de Franche-Comté, M. Goguel, A. Guinchard, B. Hufschmitt, E. Juarez, P. Lantuéjoul, G. Lepeule, A. Loichot, D. et P. Peyrard, P. Saillard, A. Viennet.

Conception, réalisation et impression : Imprimerie SIMON - 25290 Ornans - Tél. 03 81 62 20 96

Imprimé sur papier 100 % recyclé - Dépôt légal : avril 2009 - Édité à 1450 exemplaires.

